أصول الإيمان

FONDEMENTS DE LA FOI

FONDEMENTS DE LA FOI

Maison d’édition Daura
2025

daura.publishing@gmail.com
Maison d'édition Daura, 2025

Prélude

La religion – c'est un ensemble de règles pour adorer Allah

Le Tout-Puissant Allah — le Créateur, le Connaissant, le Sage — grâce à Sa connaissance globale, Sa sagesse et Sa toute-puissance, a créé cet univers grandiose et y a établi un ordre afin de réaliser Son dessein divin, et non pas en vain ou pour le divertissement. Le Très-Haut a dit : « **Ce n'est pas par jeu que Nous avons créé les cieux et la terre, ainsi que ce qui existe entre eux. Nous les avons créés en toute vérité, mais la plupart d'entre eux ne le savent pas.** » (Sourate « La Fumée », versets 38-39).

Il a créé les djinns et les humains et leur a révélé la grande sagesse et la noble intention de leur création, en disant : « **Je n'ai créé les djinns et les humains que pour qu'ils M'adorent. Je ne cherche pas d'eux de la subsistance, et Je ne veux pas qu'ils Me nourrissent. En vérité, c'est Allah qui est Celui qui attribue la subsistance. Il est le Puissant, le Fort.** » (Sourate « Les Dispersés », versets 56-58).

« **Ô gens ! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés, vous et ceux qui vous ont précédés.** » (Sourate « La Vache », versets 21-22).

Le Seigneur a montré Sa plus grande grâce en facilitant à l'homme la compréhension de la vérité de la création. La vérité selon laquelle Allah est le seul Créateur de tout ce qui existe, et que l'objectif de la création de l'homme est de n'adorer que Allah. C'est ce à quoi Allah a obligé chaque être humain, de sorte que chaque être humain est un serviteur d'Allah indépendamment de sa propre volonté. Et cette facilitation et cette aide d'Allah se résument comme suit :

•

1. Allah a créé l'homme avec une inclination innée grâce à laquelle il ressent qu'il n'y a qu'un seul Dieu à adorer, à qui l'homme doit se soumettre en obéissant à Ses commandements. Si l'homme n'était pas influencé par les autres, il suivrait certainement cette inclination innée en lui. Cependant, certains défauts humains ou l'imitation d'autres personnes l'en détournent.

Allah a dit : « **Tourne donc ton visage vers la religion en toute sincérité. C'est Allah qui est l'Origine de la création. Nulle divinité à part Lui. C'est le jugement sûr, mais la plupart des gens ne savent pas.** » (Sourate « Les Romains », verset 30).

Abou Hourayrah a rapporté que le prophète Mohammed ﷺ a dit : « ***Tout être humain naît avec une dévotion innée [à l'adoration d'Allah seul], et ses parents font de lui un juif, un chrétien ou un adorateur du feu. Après tout, même les animaux donnent naissance à leurs petits sains et saufs. Avez-vous vu l'un d'entre eux naître avec le nez coupé ?*** » Abou Hourayrah récita alors les paroles d'Allah : « **C'est une qualité qu'Allah a inculquée aux gens.** » (al-Boukhari 1359, 1385, Mouslim 2658)

Le prophète Mohammed ﷺ a dit : « ***Allah le Grand et le Puissant m'a ordonné de vous enseigner ce qu'Il m'a enseigné aujourd'hui et ce que vous ne savez pas : " Tous les biens que j'ai donnés à Mes serviteurs leur sont permis. J'ai rendu tous Mes serviteurs obéissants à Moi. Mais les démons vinrent à eux, les détournèrent de leur religion, leur interdirent ce que Je leur avais permis, et leur ordonnèrent d'adorer de faux dieux à mes côtés, sans aucune raison.*** » (Mouslim 4/2197)

•

2. Allah a doté l'homme de raison, par le biais de laquelle l'homme comprend qu'il existe un Créateur de toutes choses. Grâce à sa raison, l'homme est capable de contempler et de méditer sur les signes qui l'entourent. Tout être humain doué de raison qui réfléchit sur les différentes manifestations de la lumière, le ciel, la terre, les étoiles, les planètes, le soleil et la lune, les montagnes, les arbres, les mers et les rivières sur Terre, la nuit et le jour qui les enveloppent, ainsi que sur l'ordre absolu et global établi dans l'Univers et auquel tout est soumis, comprendra sans équivoque qu'il y a un Créateur Tout-Puissant et Tout-Potent à l'œuvre, qui l'a créé et le gouverne.

Allah a dit : « **Nous leur montrerons Nos signes dans l'univers et en eux-mêmes, jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est cela (la vérité). Ton Seigneur n'est donc nullement inattentif à ce qu'ils font.** » (Sourate « Les Clarifications », verset 53).

•

3. Allah a envoyé des messagers aux humains pour leur annoncer que c'est Lui qui les a créés, que Lui seul a le droit d'être adoré par les humains et que ceux-ci doivent se détourner de tout ce qu'ils adorent en dehors d'Allah. Allah a dit : « **Nous n'avons envoyé dans chaque communauté un Messager, pour leur dire : "Ado-**

rez Allah et écartez-vous du Tâghût" (tout ce qui est adoré en dehors d'Allah). » (Sourate « Les Abeilles », verset 36)**.**

Allah a également dit : « **Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : "Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc."** » (Sourate « Les Prophètes », verset 25)**.**

Ainsi, grâce à cette aide d'Allah, l'homme ressent dans son cœur qu'il doit adorer un seul Dieu, le comprend par le biais de son intellect et est informé par les messagers d'Allah comment les créatures d'Allah doivent L'adorer.

L'adoration d'Allah consiste à Lui obéir en accomplissant les actions qu'Il a ordonnées et en s'abstenant de faire ce qu'Il a interdit. Toute action de l'homme se manifeste soit par des paroles, soit par des actes. Les actes, à leur tour, peuvent être soit apparents, c'est-à-dire visibles extérieurement aux autres, soit cachés, se trouvant dans le cœur de l'homme.

On peut aussi donner cette définition du concept d'adoration : l'adoration est un terme englobant tous les mots et les actes, qu'ils soient cachés ou apparents, que Allah aime et avec lesquels Il est satisfait.

Allah nous a informés, dans le Coran et la Sunna, de ce qu'Il aime parmi les paroles et les actions. La religion est en effet un ensemble de règles pour adorer Allah, contenant les ordres et les interdictions d'Allah Le Très-Haut. Allah a appelé Sa religion l'Islam :

« **La vraie religion, aux yeux d'Allah, c'est l'Islam.** » (Sourate « La Famille d'Imran », verset 19)**.**

« **Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agrée, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants.** » (Sourate « La Famille d'Imran », verset 85)**.**

Le sens du mot « *Islam* » est la soumission à Allah, une obéissance suprême, la soumission, l'humilité dans l'exécution des commandements et des interdictions d'Allah, Le Seigneur Suprême.

Les affaires du cœur sont la base du culte

Et nous avons déjà mentionné que le culte d'Allah s'exprime par des paroles et des actes, à la fois cachés et manifestes, que le Très-Haut nous a indiqués. Parmi les actes manifestes figurent la prière, le pèlerinage, la charité, le respect envers les parents, les dirigeants, l'aide aux croyants, le sacrifice, et bien d'autres actes. Les actes cachés sont les actes du cœur, qui ne sont connus de personne parmi les créatures. Seul le Très-Haut et le Grand Seigneur savent et englobent ce qui se trouve dans les cœurs des gens :

« **Allah sait ce qu'ils ont dans leurs cœurs.** » (Sourate Les Femmes, verset 63).

Parmi les actes du cœur, on trouve la foi en Allah, la foi en Ses anges, la foi en Ses Écritures, la foi en Ses prophètes, la foi au Jour du Jugement, la foi en la prédestination avec ses bienfaits et ses méfaits, l'amour d'Allah, la confiance en Allah, la crainte du châtiment d'Allah, l'espoir en le pardon d'Allah, le recours à Allah, la recherche de refuge auprès d'Allah, le repentir devant Allah, la sincérité envers Allah, et l'appel à Allah avec des supplications.

La base des actes du cœur et de toute la religion en général est la foi en Allah, ainsi que la foi en ce que le Très-Haut nous a ordonné de croire, car sans cela, les actes sont dénués de sens. Allah nous a ordonné de croire en notre cœur en six choses :

1. La foi en Allah.
2. La foi en Ses anges.
3. La foi en Ses Écritures.
4. La foi en Ses prophètes.
5. La foi au Jour du Jugement.
6. La foi en la prédestination avec ses bienfaits et ses méfaits.

Les érudits les ont appelés les six piliers de la foi (*iman*).

« **Ô vous qui croyez ! Croyez en Allah, en Son Messager, au Livre qu'Il a fait descendre sur Son Messager, et au Livre qu'Il a fait descendre avant.** » (Sourate Les Femmes, verset 136).

« **La piété ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant, mais la piété consiste à croire en Allah, au Jour dernier, aux anges, au Livre et aux prophètes.** » (Sourate La Vache, verset 177).

« **Celui qui ne croit pas en Allah, en Ses anges, en Ses Écritures, en Ses prophètes, et au Jour dernier, s'égare profondément.** » (Sourate Les Femmes, verset 136).

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « ***La foi consiste à croire en Allah, en Ses anges, en Ses Écritures, en Ses prophètes, et au Jour du Jugement, ainsi qu'en la prédestination, qu'elle soit bonne ou mauvaise.*** »

En arabe, le mot « *iman* » signifie « foi » et dérive du verbe « *amana* », qui signifie « croire » ou « être fidèle et fiable ».

Les érudits de la langue arabe disent que le sens du mot « *iman* » est la reconnaissance et l'affirmation. La foi d'une personne en ces six piliers est une reconnaissance dans son cœur, une conviction profonde. C'est pourquoi la foi en ces six piliers relève des actes du cœur.

La foi en ces six piliers est la base de la religion, sur laquelle repose tout le culte de l'homme. Lorsqu'une personne accomplit un acte de culte, la foi en ces piliers est toujours présente dans son

cœur. C'est cette foi qui motive l'individu à accomplir des actes, qu'ils soient visibles ou cachés. Plus loin, nous verrons que tout acte du cœur repose sur la foi en Allah et y est étroitement lié.

Types d'actes du cœur

1. Amour envers Allah

L'amour est l'acte le plus important du cœur, car les croyants doivent aimer Allah le Très-Haut simplement parce qu'Il existe. L'amour des croyants envers leur Seigneur s'intensifiera une fois qu'ils entreront dans le paradis, et toute crainte disparaîtra avec les causes qui la suscitent, car ceux qui seront au paradis ne connaîtront ni la peur ni la tristesse.

L'amour des croyants envers Allah a été évoqué à la fois par Allah le Très-Haut et Son messager ﷺ. Par exemple, Allah le Très-Haut a dit :

« **Il est parmi les gens celui qui prend pour égale à Allah [d'autres divinités], en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont plus ardents dans leur amour pour Allah.** »

(Sourate Al-Baqara, 165)

Allah le Très-Haut a également dit :

« **...Il les aime et ils L'aiment...** » (Sourate Al-Ma'idah, 54)

Dans les deux recueils de hadiths authentiques, il est rapporté que le Prophète Muhammad ﷺ a dit : « ***Seul ressentira la douceur de la foi celui qui possède trois qualités : aimer Allah et Son messager plus que toute autre chose, n'aimer une personne que par amour pour Allah, et détester le retour à la mécréance autant qu'il déteste être jeté dans le feu.*** »

De plus, Allah le Très-Haut a indiqué qu'Il aime aussi Ses serviteurs qui Lui obéissent. Par exemple, Allah le Très-Haut a dit :

« **Et Allah a pris Abraham pour ami intime.** » (Sourate An-Nisa, 125)

Allah le Très-Haut a également dit :

« **Faites le bien, car Allah aime ceux qui font le bien.** » (Sourate Al-Baqara, 195)

Et Allah le Très-Haut a dit :

« **...car Allah aime assurément les pieux.** » (Sourate Al-Imran, 76)

On pourrait citer de nombreux autres exemples similaires. Allah le Très-Haut a souligné qu'il y a un critère de véracité pour ceux qui prétendent aimer Allah. Allah le Très-Haut a dit :

« **Dis : ' Si vous aimez Allah, suivez-moi, Allah vous aimera... '.** » (Sourate Al-Imran, 31)

En d'autres termes, Allah le Très-Haut a expliqué que l'amour pour Lui implique nécessairement de suivre le Messager d'Allah ﷺ, et suivre le Messager entraîne inévitablement l'amour d'Allah pour le serviteur.

La véritable essence de l'amour réside dans le désir de plaire à l'être aimé, ce qui se traduit par des actes d'amour envers ce qui est aimé et des actes de détestation envers ce qui est détesté.

2. Crainte du châtiment d'Allah

Allah le Très-Haut a imposé la crainte à chaque personne, car Il a dit :

« **...N'ayez pas peur d'eux, ayez plutôt peur de Moi, si vous êtes croyants !** » (Sourate Al-Imran, 175)

Allah le Très-Haut a également dit :

« **...Craignez-Moi donc !...** » (Sourate Al-Baqara, 40)

Allah le Très-Haut a également dit :

« **...N'ayez pas peur des gens, mais ayez plutôt peur de Moi...** » (Sourate Al-Ma'idah, 44)

Allah le Très-Haut a loué ceux qui ont la crainte de Lui, en disant :

« **Ceux qui craignent leur Seigneur, alors qu'ils sont dans une crainte humble, qui croient en les signes de leur Seigneur, qui ne Lui donnent pas d'associé, qui donnent ce qu'ils donnent tout en ayant les cœurs tremblants à l'idée de retourner à leur Seigneur...** » (Sourate Al-Mu'minun, 57-61)

At-Tirmidhi et l'Imam Ahmad rapportent un hadith dans lequel 'Aisha, qu'Allah soit satisfait d'elle, a dit : « Un jour, j'ai demandé : ' Ô Messager d'Allah, les paroles d'Allah : '**...qui donnent ce qu'ils donnent tout en ayant les cœurs tremblants à l'idée de retourner à leur Seigneur...**', s'appliquent-elles à ceux qui commettent l'adultère, boivent du vin et volent ?' Il ﷺ a répondu : ' ***Non, ô fille d'As-Siddiq, cela concerne ceux qui jeûnent, prient et donnent aux nécessiteux tout en ayant peur que cela ne soit pas accepté d'eux*** '. »

3. Espoir en Allah

Allah le Très-Haut a dit :

« **Certes, ceux qui ont cru, émigré et lutté de leurs biens et de leurs personnes dans le sentier d'Allah, ainsi que ceux qui leur ont donné refuge et secours, ceux-là sont alliés les uns des autres. Ceux qui ont cru, mais qui n'ont pas émigré, vous ne leur devez rien, jusqu'à ce qu'ils émigrent. Mais s'ils vous demandent secours au nom de la foi, à vous alors de leur porter secours, sauf contre des gens envers lesquels il y a une alliance entre vous. Et Allah observe bien ce que vous faites.** » (Sourate « La Vache », verset 218)

Allah le Très-Haut a également dit :

« **Celui qui place son espoir en la rencontre avec Allah… Le terme fixé par Allah va certainement arriver. Et c'est Lui l'Audient, l'Omniscient.** » (Sourate « L'Araignée », verset 5)

Allah le Très-Haut a aussi dit :

« **Que ceux qui désirent la rencontre de leur Seigneur accomplissent de bonnes actions tout en adorant nul autre que Lui.** » (Sourate « La Caverne », verset 110)

Dans le Sahih Muslim, il est rapporté dans un hadith que Jabir, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit : « J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire trois jours avant sa mort : ' ***Que chacun de vous rencontre sa mort tout en ayant de bonnes attentes de son Seigneur !*** ' ».

Dans le Sahih al-Bukhari, il est rapporté d'après Jabir qu'Allah soit satisfait de lui, que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « ***Allah le Tout-Puissant et le Grand a dit : 'Je serai pour Mon serviteur ce qu'il pense de Moi, alors qu'il pense de Moi ce qu'il veut !'*** ».

Allah le Très-Haut a loué ceux qui ressentent la crainte tout en ayant de l'espoir, en disant :

« **Ceux qu'ils invoquent cherchent, eux aussi, le moyen de s'approcher de leur Seigneur, recherchant Sa miséricorde et craignant Son châtiment. Le châtiment de ton Seigneur est redoutable.** » (Sourate « Le Voyage Nocturne », verset 57)

Allah le Très-Haut a également dit :

« **Ceux qui passent la nuit prosternés et debout pour leur Seigneur, craignant l'Heure [du jugement].** » (Sourate « Les Troupes », verset 9)

Et Il a dit :

« **[Ils sont] ceux qui, du lit, implorent leur Seigneur avec crainte et espoir.** » (Sourate « Le Coucher du Soleil », verset 16)

De tout ce qui précède, il ressort que le musulman doit avoir à la fois la crainte et l'espoir. Un adorateur dévoué a dit : « La crainte et l'espoir sont comme les deux ailes de l'oiseau : si elles sont

égales, l'oiseau peut voler parfaitement ; si une aile est plus courte que l'autre, l'oiseau ne peut pas voler correctement, et s'il perd ses deux ailes, il est voué à la destruction ».

La crainte conduit inévitablement à l'espoir, sinon l'homme sombrerait dans le désespoir. De même, l'espoir entraîne inévitablement la crainte, sinon l'homme se sentirait en sécurité, mais le désespoir et la sécurité complète sont tous deux blâmables.

Allah le Très-Haut a dit :

« **Et ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah, car personne ne désespère de la miséricorde d'Allah, excepté les gens mécréants.** » (Sourate « Joseph », verset 87)

Il a également dit :

« **Est-ce qu'un autre que les égarés désespère de la miséricorde de son Seigneur ?** » (Sourate « Le Rocher », verset 56)

Il a également dit :

« **Seuls les égarés ne craignent pas les ruses d'Allah.** » (Sourate « Les Montagnes », verset 99)

La crainte louable est celle qui empêche l'homme de commettre ce qu'Allah a interdit. En ce qui concerne l'espoir, il y en a deux sortes louables :

L'espoir de celui qui a accompli ses devoirs religieux guidé par la lumière d'Allah, et qui espère la récompense d'Allah.

L'espoir de celui qui a commis des péchés, mais qui s'en est repenti devant Allah, et qui espère que Allah lui pardonnera et lui fera grâce.

Un tel espoir témoigne de la connaissance de l'adorateur de la générosité et de la miséricorde d'Allah, ainsi que de son attente de voir ces qualités se manifester. Il montre aussi que l'adorateur reconnaît la vaste miséricorde d'Allah.

4. Appel à Allah avec des prières

Allah, le Tout-Puissant et le Grand, a dit :

« **Votre Seigneur a ordonné : 'Invoquez-Moi, Je vous répondrai. Ceux qui se montrent trop orgueilleux pour M'adorer entreront bientôt en Enfer, humiliés'.** » (Sourate « Le Pardonneur », verset 60)

Allah le Très-Haut a également dit :

« **Invoquez votre Seigneur en Lui adressant une demande humble et secrète. Car Il n'aime pas les transgresseurs.** » (Sourate « Les Montagnes », verset 55)

Allah le Très-Haut a également dit :

« **Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi… Je suis tout proche, Je réponds à l'appel de celui qui Me prie quand il Me prie. Qu'ils répondent à Mon appel, et qu'ils croient en Moi, afin qu'ils soient bien guidés.** » (Sourate « La Vache », verset 186)

Dans le Sunan at-Tirmidhi, il est rapporté d'après An-Nu'man ibn Bashir, qu'Allah soit satisfait de lui, que le Prophète ﷺ a dit un jour : « ***L'appel à Allah est une forme de culte*** », puis il a récité le verset : « **Votre Seigneur a ordonné : 'Invoquez-Moi, Je vous répondrai. Ceux qui se montrent trop orgueilleux pour M'adorer entreront bientôt en Enfer, humiliés.'** » (Sourate « Le Pardonneur », verset 60)

5. Appel à Allah pour demander de l'aide

Allah, le Tout-Puissant et le Grand, a dit :

« **C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons assistance…** » (Sourate « L'Ouverture du Livre », verset 5)

Quant au Prophète ﷺ, il est connu qu'il a dit à Ibn 'Abbas, qu'Allah soit satisfait d'eux deux : « ***Si tu demandes, demande à Allah ; si tu cherches de l'aide, cherche de l'aide auprès d'Allah.*** »

6. Recherche de refuge auprès d'Allah (isti'aza)

Allah, le Tout-Puissant, a dit :

« **Quand tu lis le Coran, cherche refuge auprès d'Allah contre le maudit Satan.** » (Sourate « Les Abeilles », verset 98)

Allah le Très-Haut a également dit :

« **Dis : 'Je cherche refuge auprès du Seigneur de l'aube naissante, contre le mal de ce qu'Il a créé...'.** » (Sourate « L'Aube », versets 1-2)

Il a également dit :

« **Dis : 'Je cherche refuge auprès du Seigneur des hommes, le Souverain des hommes, le Dieu des hommes, contre le mal du mauvais conseiller qui souffle le mal dans les poitrines des hommes, parmi les djinns et parmi les hommes'.** » (Sourate « Les Hommes », versets 1-4)

7. Appel à Allah pour le secours en cas de détresse (istighasa)

Allah le Tout-Puissant a dit :

« **...vous avez fait appel à Moi en demandant secours contre eux, et J'ai exaucé votre appel...** » (Sourate « Le Butin », verset 9)

Il est connu que le Messager d'Allah ﷺ se tournait vers Allah avec des paroles telles que : « ***Ô Vivant, ô Existant, ô Détenteur de grandeur et d'honneur, ô Créateur des cieux et de la terre, je me tourne vers Ta miséricorde pour le secours !*** »

8. Confiance en Allah (tawakkul)

C'est la confiance du cœur en Allah, exprimant la certitude qu'Il protégera l'individu.

Allah, le Tout-Puissant, a dit :

« **Place ta confiance en Allah, si tu es croyant.** » (Sourate « La Table Servie », verset 23)

Allah le Très-Haut a également dit :

« **Que les croyants placent leur confiance en Allah.** » (Sourate « Abraham », verset 11)

Il a également dit :

« **Que les confiants placent leur confiance en Allah.** » (Sourate « Abraham », verset 12)

La foi en Allah

La foi en le Grand et Tout-Puissant Allah est le premier et le pilier le plus important de la foi (*Iman*). Il a une importance primordiale et sert de fondement à tous les autres piliers, tels que la foi en les anges, en les Livres divins, en les prophètes, en le Jour du Jugement dernier et en la prédestination avec ses bonnes et mauvaises actions. Tous ces éléments, en étant dérivés de la foi en Allah, reposent sur ce pilier et sont construits autour de lui.

L'essence de la foi en le Grand et Tout-Puissant Allah est une conviction absolue du cœur en ce qui suit :

- Allah est le seul Seigneur.
- Allah est le seul digne d'adoration.
- Allah est le seul à posséder des noms et des qualités divines.

Ces trois croyances fondamentales du cœur, qui ensemble constituent l'unicité divine (*Tawhid*), sont la base même de toute religion.

L'islam est une religion de pure unicité (*Tawhid absolu*), car elle repose sur le principe qu'Allah gouverne tout ce qui existe et accomplit Ses actions seul, sans aucun associé ou aide, et qu'Il est le seul à posséder une essence divine et des noms et qualités di-

vines, et qu'Il n'a pas d'équivalents, ainsi que le fait qu'Il est le seul digne d'adoration et de culte, sans équivalent.

De tout ce qui précède, il est clair que l'unicité (*Tawhid*) avec laquelle sont venus les prophètes et les messagers d'Allah comprend trois composantes :

1. L'unicité dans la seigneurie (*Tawhid ar-Rububiya*) – la conviction du cœur que seul Allah Tout-Puissant est le Seigneur, le Souverain, le Créateur et le Gouverneur de tout ce qui existe, qu'Il donne la vie et la mort, qu'Il apporte le bien et le mal, qu'Il est le seul à répondre aux prières en temps de détresse, qu'Il a un pouvoir absolu sur tout ce qui existe, qu'Il dispose entièrement du bien et que tout dépend de Lui, et que personne ne partage ce pouvoir avec Lui.

2. L'unicité dans la divinité (*Tawhid al-Uluhiya*) – la conviction du cœur que seul Allah est le vrai Dieu, donc toutes formes d'adoration doivent être consacrées à Lui seul.

3. L'unicité dans la possession de noms et de qualités divins (*Tawhid al-Asma wa as-Sifat*) – la conviction du cœur en tous les noms et qualités d'Allah Tout-Puissant, tels qu'Il les a décrits dans le Coran ou à travers les paroles de Son prophète dans la Sunna authentique, en niant tout défaut ou imperfection en Lui, ainsi que toute ressemblance des créatures avec ce qui est propre à Lui. C'est la reconnaissance qu'Allah sait tout ce qui existe et est capable de toute chose, qu'Il est Vivant et Celui qui maintient la vie, qu'Il ne somnole ni ne dort, que Sa volonté est incontestable et Sa sagesse infinie. Il est Celui qui entend, voit, est compatissant et miséricordieux. Il trône au-dessus de tout et possède Son propre royaume. Il est le Souverain, le Saint, le Très Pur, le Protecteur, le Gardien, le Tout-Puissant, le Puissant, le Majestueux, l'Orgueilleux. Allah est pur et exempt de ce qu'on Lui associe comme associé. Et ce ne sont là que quelques-uns de Ses beaux noms et attributs élevés.

Chacune de ces trois composantes est confirmée par de nombreuses preuves du Coran et de la Sunna.

Le Coran est entièrement dédié à l'unicité et traite de ses exigences, des récompenses promises pour elle, ainsi que de l'associationnisme, de ses partisans et de la rétribution qui leur est réservée.

Ces trois composantes de l'unicité ont été déduites des textes du Coran et de la Sunna par les théologiens musulmans. Une analyse approfondie et polyvalente des textes juridiques a permis de saisir la vérité religieuse, qui réside dans le fait que l'unicité exigée des serviteurs est la croyance qu'Allah est le seul Seigneur, le seul digne d'adoration, et le seul à posséder des noms et des qualités divins. Celui qui ne reconnaît pas cela dans son intégralité n'est pas un croyant.

Le monothéisme dans la souveraineté (Tawhid ar-Rububiya)

Est la conviction du cœur que seul Allah accomplit les actes divins. Cela inclut la création, la distribution des parts, la gestion, la miséricorde, le règne, la formation, la donation et la privation, la provision de bienfaits, l'infliction de préjudice, la résurrection, la mort, la souveraineté, la prédestination, et bien d'autres actions que personne d'autre que Allah n'accomplit.

Le mot arabe « *Rububiya* » dérive du verbe « *Rabba* », qui signifie « élever ». L'un de ses dérivés est le nom « *Rabb* », signifiant « Seigneur » ou « Maître ». La souveraineté est un attribut du Très-

Haut et Tout-Puissant Allah. Ainsi, le mot « *Rububiya* » provient du nom « *Rabb* », ayant plusieurs significations en arabe, telles que « souverain », « maître à qui obéir », « réformateur améliorant les choses ».

Toute personne dotée de raison, qui médite sur les parties de la lumière, le ciel, la Terre organisée dans l'univers, les étoiles, les planètes, le soleil, la lune, les montagnes, les arbres, les mers et les rivières sur Terre, la nuit et le jour les enveloppant, et sur l'ordre absolu et universel qui prévaut dans l'univers, comprendra clairement qu'il existe un Créateur Tout-Puissant et Tout-Puissant qui l'a créé et le gouverne. Plus profondément une personne réfléchit sur toutes ces créations, plus son esprit est captivé par ces merveilles, plus il comprend que tout cela a été créé pour la vérité, avec la vérité, et que l'univers est une compilation de signes et de preuves confirmant la vérité de tout ce qu'Allah le Très-Haut a révélé à propos de Lui-même et prouvant Son unicité.

Nous ne sommes pas au courant de faits niant ce type de monothéisme par des représentants de quelque communauté religieuse que ce soit, de même que nous ne connaissons aucune déclaration selon laquelle le monde a été créé par deux créateurs similaires en termes de qualité et capables des mêmes actions, car cela est impossible par définition, comme nous le verrons plus tard.

Il n'y a aucune information non plus selon laquelle quelqu'un aurait prétendu que quelqu'un d'autre que Allah aurait participé au processus de création, ou aurait affirmé l'existence de quelqu'un ayant les mêmes qualités qu'Allah. L'essence des affirmations des polythéistes reflète leur conviction que chacun des associés d'Allah, qu'il s'agisse d'un ange, d'un prophète, d'une planète ou d'une idole, est soumis à Allah. Dans l'un des hadiths rapportés dans le Sahih de Muslim et transmis par Ibn Abbas, que Allah soit satisfait de lui, il est rapporté que les polythéistes parmi les Arabes disaient

en prononçant les mots du Tawhid : « Voici, je suis devant Toi, Tu n'as pas d'associé sauf celui qui Te soumet, de la même manière que ce qu'il possède est soumis à Toi. » En ce qui concerne le Messager d'Allah ﷺ, il a commencé à prononcer ce qui témoigne du pur monothéisme en disant : « ***Voici, je suis devant Toi, ô Allah, voici, je suis devant Toi, voici, je suis devant Toi, Tu n'as pas d'associé, voici, je suis devant Toi, en vérité, la louange, la miséricorde et le pouvoir appartiennent à Toi, et Tu n'as pas d'associé !*** »

Allah, le Très-Haut, nous a informé que les polythéistes parmi les Arabes, à qui le Messager d'Allah ﷺ a été envoyé, reconnaissaient en général Allah comme le seul Créateur, comme mentionné dans de nombreux versets du Coran. Par exemple, Allah, le Très-Haut, a dit :

« **Si tu leur demandes : 'Qui a créé les cieux et la terre ?', ils répondront incontestablement : 'Allah.' Dis-leur : 'Louange à Allah !' Cependant, la plupart d'entre eux ne comprennent pas.** » (Sourate 'Luqman', verset 25)

Allah le Très-Haut a également dit :

« **Si tu leur demandes : 'Qui a créé les cieux et la terre et soumis le soleil et la lune à Sa volonté ?', ils répondront certainement : 'Allah.' Mais combien ils se détournent !** » (Sourate 'La Tarentule', verset 61)

Allah le Très-Haut a également dit :

« **Et si tu leur demandes : 'Qui a fait descendre l'eau du ciel et a fait revivre la terre après sa mort ?', ils répondront certainement : 'Allah.' Dis : 'Louange à Allah !' Cependant, la plupart d'entre eux ne comprennent pas.** » (Sourate 'La Tarentule', verset 63)

Allah le Très-Haut a également dit :

« **Demande-leur : 'À qui appartient la terre et tout ce qui s'y trouve, si vous savez ?' Ils répondront : 'À Allah.' Demande-**

leur : ‘N’y réfléchissez-vous donc pas ?’ Demande-leur : ‘Qui est le Seigneur des sept cieux et le Seigneur du Trône immense ?’ Ils répondront : ‘Ils appartiennent à Allah.’ Demande-leur : ‘N’avez-vous donc pas peur ?’ Demande-leur : ‘À qui appartient la royauté sur tout ce qui existe ? Qui protège, sans être protégé ?’ Ils répondront : ‘Allah.’ Dis : ‘À quel point vous êtes ensorcelés ! » (Sourate ‘Les Croyants’, versets 84-89)

Cependant, certaines personnes croient en l’existence de choses créées par autre qu’Allah. Par exemple, les dualistes adorateurs du feu croient que ce n’est pas Allah qui a créé l’obscurité, les kâdirites croient qu’Allah n’est pas le créateur des actions des animaux, et certains polythéistes parmi les Arabes et d’autres peuples croyaient que leurs divinités leur étaient bénéfiques ou nuisibles indépendamment d’Allah, qui n’aurait pas participé à cela.

En réponse à l’existence de cette forme de polythéisme, le Coran a montré son incohérence. Allah le Très-Haut a dit :

« **Allah n’a pas engendré de fils, et il n’y a pas d’autre dieu avec Lui. Sinon, chaque dieu emporterait ce qu’il a créé, et certains d’entre eux s’élèveraient au-dessus des autres.** » (Sourate ‘Les Croyants’, verset 91)

Les paroles du Très-Haut dans ce cas sont essentiellement un argument rationnel, affirmant qu’il est impossible que deux créateurs coexistent, et expliquant que le Vrai Dieu doit nécessairement être le Créateur, doué de la capacité d’agir et de la puissance. Si un autre dieu avait une puissance similaire à la sienne, il serait le maître de sa propre création et aurait également la capacité d’agir. Cependant, la coexistence de ces deux divinités ne serait pas possible, car l’une d’entre elles tenterait de dominer l’autre et de gouverner tout en solo. S’il réussissait, il le ferait ; sinon, il se séparerait de sa création et l’emporterait ailleurs.

Ainsi, en présence de deux créateurs, l'une des deux alternatives suivantes serait inévitable :

- Soit chaque dieu emporterait ce qu'il a créé.
- Soit l'un des dieux dominerait l'autre.

Cependant, tout ce que nous observons dans le monde contredit la possibilité de l'existence de plusieurs créateurs, car l'ordre et l'harmonie entre toutes les composantes de la création – que ce soit dans les cieux ou sur la terre, en haut ou en bas – indiquent que tout dans le monde est dirigé par un Dieu Unique, Grand et Tout-Puissant. »

J'espère que cette traduction vous convient. Si vous avez d'autres questions ou besoin de plus d'informations, n'hésitez pas à demander.

La négation de l'unicité divine dans la souveraineté

Bien que la reconnaissance de l'unicité de Dieu soit subconsciemment ancrée dans l'homme et qu'elle fasse partie de la nature (*fitra*) de l'âme humaine, confirmée par de nombreuses preuves, il existe toujours des individus qui évitent la vérité à ce sujet. Les croyances déformées des gens concernant la reconnaissance de la souveraineté d'Allah peuvent être brièvement classées et décrites comme suit :

Première atteinte : le déni absolu de la souveraineté d'Allah et la négation de Son existence. Ces croyances sont caractéristiques des athées, qui considèrent que tout ce qui existe est le résultat de la nature, du temps ou qu'il est apparu spontanément. « **Ils disent : 'Il n'y a que notre vie présente : nous mourons et nous vivons, et seul le temps nous fait périr'.** » (Sourate Les Croyants, verset 24)

Deuxième atteinte : le non-reconnaissance de certaines caractéristiques du Seigneur Tout-Puissant et la négation de certaines manifestations de Sa souveraineté. Cela se manifeste, par exemple, dans les croyances de ceux qui nient qu'Allah puisse donner la vie ou ressusciter après la mort, apporter du bien ou du mal, etc.

Troisième atteinte : l'attribution de certaines caractéristiques du Seigneur à quelqu'un d'autre que l'Infiniment Grand et Tout-Puissant Allah. Si une personne croit en son for intérieur que quelqu'un d'autre que le Grand et Tout-Puissant Allah peut gérer des phénomènes cosmiques tels que la création, la destruction, la résurrection, la mise à mort, la miséricorde, la protection contre le mal, et d'autres processus relevant de la souveraineté, alors elle associe un partenaire à Allah.

Ces atteintes à l'unicité d'Allah sont considérées comme une forme de polythéisme et sont condamnées dans l'islam, qui insiste sur la croyance en l'unicité absolue d'Allah en tant que Créateur et Souverain de l'univers.

L'unicité en possession des noms et des qualités divines (Tawhid al-Asma wa as-Sifat)

L'unicité en possession des noms et des qualités divines (*Tawhid al-Asma wa as-Sifat*) est une conviction profonde du cœur en les noms et les qualités par lesquels le Très-Haut Allah a décrit Lui-même et par lesquels Son Messager ﷺ L'a décrit, tout en niant tous les noms

et les qualités que Allah a rejetés de Lui-même et que Son Messager ﷺ a rejetés, ainsi que la reconnaissance de leur véritable signification et de leur sens, et l'identification de leurs traces et de leurs conséquences parmi les créatures.

L'influence de la foi en les noms et les qualités divines sur le cœur d'un musulman et son culte est très significative. Dans cette foi, le serviteur trouve le sens de son adoration envers son Seigneur. Grâce à cette foi, il commence à placer sa confiance en Allah, à dépendre de Lui seul, à protéger son corps, son âme et même ses pensées pour méditer sur ce qui est agréable à Allah le Très-Haut. Il commence à aimer ce qu'Allah aime, à écouter pour Lui et à regarder pour Lui. En même temps, il place de grands espoirs en son Seigneur et ne pense que du bien de Lui.

Les noms du Très-Haut Allah aident le serviteur à aimer son Seigneur de tout son cœur, et cet amour est la base du bonheur du musulman dans ce monde et dans l'au-delà, la clé de son bien-être, elle l'inspire à adorer son Seigneur de la manière la plus belle. À cet égard, il est pertinent de dire que le culte accompli par le corps devient facile ou difficile pour une personne en fonction de la profondeur de son amour pour Allah dans son cœur.

L'exécution du culte de la manière la plus parfaite et agréable à Allah dépend de l'amour d'Allah dans le cœur, et cet amour dépend de la connaissance d'Allah à travers Ses beaux noms et Ses qualités. C'est pourquoi les prophètes, qui L'ont mieux connu, L'ont mieux adoré, et par conséquent, ils avaient un amour plus profond pour le Très-Haut.

Qu'est-ce qui est à la base de la reconnaissance de l'unicité d'Allah en ce qui concerne Ses noms et Ses qualités ?

PREMIER : Allah possède les plus beaux noms, c'est-à-dire des noms plus beaux que tout ce qui puisse exister, car Allah le Très-Haut a dit : « **Allah possède les plus beaux noms** » (Sourate « Les Groupes », verset 180). De plus, Allah possède des qualités supérieures et parfaites, dépourvues de tout défaut. Allah le Très-Haut a dit : « **Allah est le plus élevé exemple.** » (Sourate « Les Abeilles », verset 60). Cela fait référence aux qualités les plus élevées, les plus parfaites et les plus belles.

DEUXIÈME : La connaissance des noms et des qualités d'Allah est d'origine divine, car les sources de notre connaissance à leur sujet sont le Coran et la Sunna, ce qui signifie que nous devons nous orienter uniquement vers eux, sans rien ajouter ni retrancher de ce à quoi ils renvoient.

TROISIÈME : Lors de la description d'Allah, il y a à la fois affirmation et négation, l'affirmation ne devant pas avoir de similitude, et la négation ne devant pas impliquer l'absence, comme Allah le Très-Haut l'a indiqué en disant : « **Rien n'est tel que Lui, et Il est l'Audient, le Clairvoyant.** » (Sourate « La Consultation », verset 11)

QUATRIÈME : Nous connaissons les noms et les qualités d'Allah, mais ce que cela signifie exactement est entièrement connu uniquement d'Allah Lui-même, qui a dit : « **...mais ils ne Le cernent pas de leur science.** » (Sourate « Ta-Ha », verset 110). Dans les deux recueils de hadiths authentiques, il est rapporté d'après Abou Hourayra, que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « ***Allah a quatre-vingt-dix-neuf noms, cent moins un, quiconque les énumère entrera au Paradis.*** » Dans ce cas, l'énumération signifie se souvenir de ces noms et adorer Allah en fonction de leur signification. Cependant, le nombre des noms d'Allah ne se limite pas à quatre-vingt-

dix-neuf, car Il a aussi des noms qui ne sont pas mentionnés dans le Coran ou la Sunna.

Ainsi, Allah, Le Très-Haut et Le Tout-Puissant, possède de nombreux noms, parmi lesquels figurent des noms et des qualités. Les noms indiquent la nature d'Allah, tandis que les qualités renvoient à Ses qualités de perfection. Voici quelques-uns des noms et des qualités d'Allah :

Allah, le Seigneur, le Miséricordieux, le Compatissant

Dans la sourate « Al-Fatiha » (L'Ouverture) du Coran, Allah Le Très-Haut dit : « **Louange à Allah, Seigneur de l'univers, le Miséricordieux, le Compatissant...** » (versets 2-3).

Allah est Celui que l'on considère comme Dieu et à qui l'on rend un culte.

Le Seigneur est le Créateur, Celui qui accorde les moyens d'existence, le Souverain qui dispose en toute autorité, Celui qui a cultivé par Sa grâce tout ce qui a été créé.

Miséricordieux, Compatissant. Ces deux noms se rapportent à la miséricorde, cependant, si le nom « Miséricordieux » indique la qualité inhérente à Lui, le nom « Compatissant » fait référence à la manière dont Sa miséricorde s'étend à tout ce sur quoi elle s'applique.

La miséricorde d'Allah se divise en deux parties : la miséricorde générale, qu'Il manifeste envers tout le monde, et la miséricorde spéciale, qu'Il manifeste envers les croyants.

En ce qui concerne la miséricorde générale, Allah Le Très-Haut a dit : « **En vérité, Allah est Compatissant et Miséricordieux envers les gens.** » (Sourate « Le Pèlerinage », verset 65)

Quant à la miséricorde spéciale, Allah Le Très-Haut a dit : « **... et Il est Compatissant envers les croyants.** » (Sourate « Les Coalisés », verset 43)

Un, Éternel

Dans la sourate « Al-Ikhlas » (La Pureté de la Foi), qui est équivalente à un tiers du Coran en importance, Allah Le Très-Haut dit : « **Dis : 'Il est Allah, Unique. Allah, l'Éternel...**' » (versets 1-2).

Un, cela signifie qu'Il est l'Unique en ce qui concerne la perfection, et qu'il n'existe rien ni personne de semblable à Lui, ni partageant Ses qualités de perfection.

Éternel, cela signifie qu'Il est Parfait dans Ses qualités, Celui vers lequel toutes les créatures se tournent avec leurs besoins.

Vivant, l'Existence, Élevé, Grand

Tous ces noms sont mentionnés par le Très-Haut dans le verset du Trône, qui est l'un de Ses plus grands versets. Le Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui) a dit que quiconque récite ce verset la nuit sera protégé par un gardien envoyé par Allah jusqu'au matin, et qu'aucun démon ne s'approchera de lui.

Allah Le Très-Haut a dit : « **Allah ! Point de divinité à part Lui, le Vivant, l'Immuable...** » (Sourate « La Vache », verset 255 – Ayat al-Kursi).

Vivant : cela signifie que Sa vie est éternelle et parfaite sous tous rapports, et qu'Il n'est assujetti ni au sommeil, ni au sommeil, ni à la mort. Allah Le Très-Haut a dit : « **Mets ta confiance en le Vivant, Celui qui ne meurt pas...** » (Sourate « La Dispute », verset 58)

Existence : cela signifie qu'Il existe en Lui-même, tandis que les autres existent grâce à Lui, car Il n'a besoin de rien.

Élevé : ici, il s'agit de la hauteur absolue, par exemple, la hauteur de la puissance, la hauteur de la soumission et la hauteur de l'essence. En ce qui concerne la hauteur de la puissance, cela signifie qu'Il possède des attributs de perfection et de grandeur. En ce qui concerne la hauteur de la soumission, cela signifie qu'Il soumet tout ce qui est créé et gouverne en toute autorité. En ce qui concerne la hauteur de l'essence, cela signifie qu'Il se dresse sur

Son trône au-dessus de toutes Ses créatures. Allah Le Très-Haut a dit : « **Glorifie le nom de ton Seigneur, le Très-Haut...** » (Sourate « Le Très-Haut », verset 1)

Allah Le Très-Haut a également dit : « **Voici ce qu'Allah a dit : 'Ô Jésus ! Je vais mettre fin à ta vie terrestre et t'élever à Moi...'** » (Sourate « La Famille d'Imran », verset 55)

Allah Le Très-Haut a également dit : « **Ne vous étonnez-vous pas que Celui qui est au ciel ait le pouvoir de faire trembler la terre sous vous ?!** » (Sourate « Le Royaume », versets 16-17). Par « au ciel » ici, on entend la hauteur, autrement dit, ce qui est au-dessus des cieux créés.

Grand : ce nom indique Sa possession de tout ce qui est lié à la grandeur.

Le Premier, le Dernier, le Visible, le Caché, l'Omniscient

Allah Le Très-Haut a dit : « **Il est le Premier et le Dernier, le Victorieux et le Caché, et Il sait toutes choses.** » (Sourate « Le Fer », verset 3)

Le Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui) a donné une explication de ces quatre noms en disant : « ***Ô Allah, Tu es le Premier, et il n'y avait rien avant Toi. Tu es le Dernier, et il n'y aura rien après Toi. Tu es le Victorieux, et rien n'est au-dessus de Toi. Tu es le Caché, et rien n'est en dessous de Toi.*** » Ce hadith est rapporté dans le recueil de hadiths de Muslim.

Omniscient, c'est-à-dire Celui dont la connaissance englobe tout. Allah Le Très-Haut a dit : « **Et auprès de Lui sont les clés de l'Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il sait ce qui est dans la terre ferme et dans la mer. Et pas une feuille ne tombe sans qu'Il en ait connaissance, et il n'y a pas de grain dans les ténèbres de la terre ni quelque chose de frais ou de sec qui ne soit inscrit dans un Livre explicite.** » (Sourate « Le Bétail », verset 59)

Écoutez, Voyez

Le Très-Haut Allah a dit : « **Et Il est Celui Qui entend et Qui voit.** » (Sourate « La consultation », verset 11)

Il est Celui Qui entend, ce qui signifie que l'ouïe est l'une de Ses qualités. Il est Celui Qui voit, ce qui signifie que la vision est l'une de Ses qualités. Ainsi, Il voit tout, Il entend tout, et rien ne peut Lui échapper.

Sage, Omniscient

Le Très-Haut Allah a dit : « **...Et Il est Sage, Omniscient.** » (Sourate « Saba », verset 1)

Sage : cela signifie qu'Il dirige ce qui a été créé par Lui, que ce soit dans ce monde ou dans l'au-delà, à travers les lois de l'existence qu'Il a établies et les lois religieuses, et Il juge comme Il le souhaite. Personne ne peut détourner Ses décisions, et Il possède la sagesse, grâce à laquelle toutes Ses commandes et créations se distinguent par leur précision et leur beauté.

Omniscient : c'est-à-dire qu'Il est informé de ce qui est évident et de ce qui est caché.

Les attributs d'Allah incluent :

Le visage

« **Le visage de ton Seigneur demeurera toujours, plein de majesté et d'honneur.** » (Sourate « Le Tout-Miséricordieux », verset 27)

Les mains

« **Et Ses mains sont largement étendues...** » (Sourate « La Table Servie », verset 64)

Les yeux

Allah le Très-Haut a dit :

« **Supporte patiemment ce qu'ils disent et célèbre la louange de ton Seigneur avant le lever du soleil et avant son coucher, et glorifie-Le une partie de la nuit et à l'extrémité des heures du jour, afin que tu sois satisfait. N'approche point cette chose dont tu n'as aucune connaissance.** » (Sourate « La Montagne », versets 48-49)

Allah le Très-Haut a également dit :

« **...afin que Nous te fassions voir (ô Muhammad) une partie de Notre grande révélation.** » (Sourate « Ta-Ha », verset 39)

Ici, il est fait référence à deux yeux, et c'est pourquoi le Messager d'Allah ﷺ a dit : « ***En vérité, votre Seigneur n'est pas borgne.*** »

Ces trois attributs mentionnés ci-dessus sont liés à l'essence d'Allah.

L'affirmation sur le Trône

Allah le Très-Haut a dit :

« **Le Tout-Miséricordieux, qui S'est établi sur le Trône.** » (Sourate « Ta-Ha », verset 5)

Allah le Très-Haut a également dit :

« **Ensuite, Il S'est établi sur le Trône.** » (Sourate « Les Rangs », verset 54)

L'affirmation mentionnée ici indique la supériorité, l'élévation au-dessus de tout, la stabilité et la résolution. Une telle affirmation fait partie des attributs de l'action d'Allah.

La coexistence partagée

Allah le Très-Haut a dit : « **C'est Lui qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis S'installe sur le Trône. Il sait ce qui pénètre dans la terre et ce qui en sort, ce qui descend du ciel et ce qui y monte. Où que vous soyez, Allah est avec vous partout, et Allah voit tout ce que vous faites.** » (Sourate « Le Fer », verset 4)

Allah le Très-Haut a également dit : « **Ne sais-tu pas qu'Allah connaît ce qui est dans les cieux et sur la terre ? Il n'y a pas de conversation secrète entre trois sans qu'Il ne soit le quatrième, ni entre cinq sans qu'Il ne soit le sixième, ni moins ni plus, sans qu'Il ne soit avec eux, où qu'ils soient. Ensuite, le Jour de la Résurrection, Il les informera de ce qu'ils faisaient, car Allah sait tout.** » (Sourate « La Discussion », verset 7)

Allah le Très-Haut a également dit : « **[Muhammad] dit à son compagnon : 'N'aie pas peur, car Allah est avec nous !'** » (Sourate « Le Repentir », verset 40)

Allah le Très-Haut a également dit : « **En vérité, Allah est avec les pieux et ceux qui font le bien.** » (Sourate « Les Abeilles », verset 128)

Cette coexistence partagée se manifeste de deux manières : une coexistence partagée avec tout, comme le suggèrent les versets cités de « Le Fer » et « La Discussion ». Cela est lié à la connaissance universelle du Créateur de toutes les créatures.

Le deuxième type de coexistence partagée concerne une partie des créatures, comme le suggèrent les versets cités de « Le Repentir » et « Les Abeilles ». Il s'agit de ceux qui sont proches de Lui, car selon le sens de ces versets, Il leur apporte toujours son aide et sa protection.

Arrivée, Venue

Allah le Très-Haut a dit : « **Escomptent-ils une venue d'Allah [au Jour du Jugement] accompagnée des anges, en présence de nuées ?** » (Sourate « La Vache », verset 210)

Allah le Très-Haut a également dit : « **...lorsque ton Seigneur viendra, ainsi que les anges, rangés en rangs...** » (Sourate « Le Matin », verset 22)

Ici, il est fait référence à l'arrivée d'Allah le Très-Haut au Jour de la Résurrection pour prononcer la décision finale concernant Ses serviteurs. Ces attributs sont des attributs de l'action d'Allah.

La descente vers le ciel le plus bas

Les deux recueils de hadiths, Sahih al-Boukhari et Sahih Muslim, rapportent un hadith transmis par Abou Hourayra, qu'Allah soit satisfait de lui, dans lequel le Prophète Muhammad ﷺ a dit : « ***Chaque nuit, lorsque deux tiers de la nuit sont passés, notre Seigneur descend au ciel le plus bas et dit : 'Je répondrai à celui qui M'invoque, Je donnerai à celui qui Me demande, Je pardonnerai à celui qui implore Mon pardon.'*** »

Ainsi, ce hadith confirme que chaque nuit, Allah le Très-Haut descend vers le ciel le plus bas, ce qui est lié à Ses attributs d'action.

La parole

Allah le Très-Haut a dit : « **Et lorsque Moïse vint à l'heure convenue par Nous, son Seigneur lui parla...** » (Sourate « Les Rangs », verset 143)

Allah le Très-Haut a également dit : « **Et [le jour où Allah dira] : 'Ô Jésus, fils de Marie !'** » (Sourate « La Table Servie », verset 116)

Allah le Très-Haut a également dit : « **Si l'un des associateurs te demande asile, accorde-le-lui, pour qu'il entende la parole d'Allah.** » (Sourate « Le Repentir », verset 6)

La parole d'Allah ou les paroles d'Allah font partie de Ses attributs. Allah le Très-Haut parle quand Il le souhaite, comme Il le souhaite, et de la manière qu'Il souhaite. Sa voix est entendue, et les paroles d'Allah sont à la fois un attribut de Son essence et un attribut de Son action.

Le Coran contient les paroles descendues d'Allah, qui n'ont pas été créées. Allah le Très-Haut a dit : « **Et voilà le Livre béni que Nous avons fait descendre : suivez-le…** » (Sourate « Les Bestiaux », verset 155)

Comme mentionné précédemment, les paroles d'Allah font partie de Ses attributs, et Ses attributs ne sont pas créés.

L'amour

Allah le Très-Haut a dit : « **En vérité, Allah aime ceux qui font le bien.** » (Sourate « La Vache », verset 195)

Allah le Très-Haut a également dit : « **En vérité, Allah aime les pieux.** » (Sourate « Le Repentir », verset 4)

La satisfaction

Allah le Très-Haut a dit : « **Allah sera satisfait d'eux, et ils seront satisfaits d'Allah.** » (Sourate « La Table Servie », verset 119)

La colère

Allah le Très-Haut a dit : « **…et Allah s'est courroucé contre eux…** » (Sourate « La Victoire », verset 6)

Nous savons très bien que ces noms et attributs appartiennent à Allah, car c'est ainsi qu'Il s'est nommé Lui-même, et c'est ainsi qu'Il a été nommé par Son messager ﷺ. Il n'y a aucune déviation par rapport au Coran et à la Sunna, car il est inacceptable de dévier de leur sens explicite, de tenter de comprendre ce qui se cache derrière eux, ou de comparer les attributs d'Allah à ceux des êtres humains.

Allah le Très-Haut a dit : « **Rien n'est tel que Lui…** » (Sourate « La Consultation », verset 11)

Allah le Très-Haut a également dit : « **Connais-tu rien de pareil à Lui ?** » (Sourate « Marie », verset 65)

Allah le Très-Haut a également dit : « **...et il n'y a rien de tel que Lui.** » (Sourate « La Purification de la Foi », verset 4)

•

Comment comprendre correctement l'unicité divine dans la possession des noms et des qualités divins.

La compréhension correcte des noms et des qualités du Tout-Puissant Allah repose sur une foi ferme et une conviction absolue en tous les noms et les qualités par lesquels Allah s'est caractérisé Lui-même et par lesquels Son Messager Allah l'a caractérisé, sans les déformer (*tahrif*) ou les nier (*ta'til*), et sans les concevoir (*takif*) ni les assimiler aux qualités des créatures (*tamsil*).

•

L'altération (*taḥrīf*) implique une modification de la véritable essence des noms et des qualités d'Allah. Elle se divise en deux types :

1. Altération du nom en ajoutant des lettres superflues, en supprimant une ou plusieurs lettres de ce mot, ou en modifiant ses voyelles (*harakat*). Par exemple, les représentants de courants égarés ont modifié le mot « istaūa » dans le verset du Trône du Tout-Puissant : « **Le Miséricordieux s'est établi sur le Trône** » (sourate Ta-Ha, verset 5). Le sens de ce mot est « s'est établi », « s'est élevé », « s'est élevé », « s'est fermement établi », mais ils l'ont interprété comme « istaūla », ce qui modifie fondamentalement son sens en « a pris possession » .

2. Altération du sens en interprétant un mot contrairement à son sens originel, tel que l'ont investi Allah et Son Messager. Par exemple, l'interprétation du mot « main » (*yad*) dans l'expression « La Main d'Allah » comme « la puissance d'Allah » ou « Sa miséricorde ». Cette interprétation est incorrecte et ne repose sur aucun

texte du Coran ou de la Sunna, ni sur les règles généralement acceptées de la grammaire arabe.

•

Le déni (*ta'til*) implique un refus total de reconnaître les attributs d'Allah. Ceux qui adoptent cette position estiment que le Tout-Puissant Allah est dépourvu de toute qualité.

•

La représentation (*takyif*) consiste à décrire ou à former une image des attributs divins. Certains représentants de courants égarés altèrent les significations des attributs d'Allah, leur attribuent une forme spécifique et décrivent, par exemple, à quoi ressemble Sa Main ou comment Il s'est établi sur le Trône. Ces descriptions sont mensongères car personne, sauf Allah Lui-même, n'en a connaissance. Les créatures ne savent pas cela et ne sont pas capables de le comprendre.

•

L'assimilation (*tamsil*) consiste à assimiler les attributs d'Allah aux attributs des créatures. Une personne qui adopte cette position pourrait dire, par exemple, « Allah a l'ouïe, tout comme notre ouïe » ou « Allah a un visage, tout comme nos visages ». Allah est au-dessus de tout cela !

•

Le bon approche des noms et des qualités d'Allah repose sur trois principes, et quiconque les comprend et les accepte ne tombera jamais dans l'égarement à ce sujet. Ces principes sont les suivants :

1. Aucune des qualités du Grand et Très-Haut Allah ne ressemble aux qualités de Ses créatures. Allah a dit : « **Il n'y a rien qui Lui ressemble ; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant.** » (Sourate Ash-Shura, verset 11). Ce verset magnifique indique qu'il n'y a aucune simili-

tude entre le Créateur et les créatures et affirme clairement qu'Allah a l'ouïe et la vue, qui ne ressemblent pas à l'ouïe et à la vue des créatures, même si ces deux qualités sont présentes en de nombreuses créations d'Allah. Cela est également confirmé par les paroles d'Allah : « **Ne Lui attribuez rien d'égal.** » (Sourate An-Nahl, verset 74) et par les paroles d'Allah : « **…Il n'est rien qui Lui ressemble.** » (Sourate Ash-Shura, verset 11)

2. Les noms et les qualités par lesquels Allah s'est décrit Lui-même et par lesquels Son Messager l'a décrit sont dignes de Sa grandeur.

3. Il est impossible d'essayer de comprendre la nature des qualités d'Allah, car les créatures ne sont pas capables de le faire. Cela est confirmé par les paroles d'Allah : « **Il connaît ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux, tandis qu'eux-mêmes ne Le cernent rien de Sa science**. » (Sourate Ta-Ha, verset 110)

Une personne sensée doit comprendre que son intellect a des limites, au-delà desquelles il ne peut pas aller, tout comme ses capacités auditives et visuelles sont limitées. Celui qui tente de saisir par son intellect ce qui est impossible à saisir est semblable à celui qui veut voir ce qui se trouve derrière un mur ou espère entendre un son qui est très éloigné de lui.

Le Coran et la Sunna mentionnent de nombreux beaux noms et qualités d'Allah, et il est impossible de les énumérer tous. Les noms et les qualités que nous avons mentionnés ne sont que quelques-uns d'entre eux. Chaque musulman doit reconnaître tous les noms et qualités divins comme il convient à la grandeur et à la perfection d'Allah. Il doit accepter tout ce par quoi Allah S'est décrit Lui-même dans le Coran, car Il connaît mieux Sa propre essence que Ses créatures. De même, chaque musulman doit accepter ce que l'Envoyé d'Allah ﷺ a décrit dans la Sunna, car il était mieux informé de Son Seigneur que quiconque, étant le plus sin-

cère, le plus éloquent, le plus pieux et le plus craintif d'Allah parmi les gens. Personne n'a le droit de nier l'une quelconque des qualités d'Allah ou de les assimiler aux qualités des créatures, car « **rien n'est tel que Lui, et Il est l'Audient, le Clairvoyant.** » (Sourate Ash-Shura, verset 11)

L'unicité dans la divinité (Tawhid al-Uluhiya)

Le terme « *Tawhid al-Uluhiya* » en arabe fait référence à l'unicité divine. Il s'agit de la croyance au plus profond de son cœur qu'il n'y a qu'Allah qui est le véritable Dieu et qu'Il est le seul digne d'adoration. Cela découle du fait qu'Allah est le seul à posséder les qualités de perfection et de grandeur qui sont inaccessibles aux êtres humains et à tout ce qui a été créé.

Allah dit dans le Coran : « **Nous avons envoyé à chaque communauté un messager pour [leur] dire : 'Adorez Allah et écartez-vous du faux dieu'.** » (Sourate An-Nahl, verset 36)

Il est mentionné dans le Coran que tout ce à quoi les gens se prosternent en dehors d'Allah est faux, et que leur adoration de ces faux dieux est inutile. Allah dit : « **C'est parce qu'Allah est la Vérité, tandis que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux. Car Allah est l'Indépendant, le Détenteur de louange.** » (Sourate Al-Hajj, verset 62)

Le Coran nous informe que tout objet d'adoration que les gens considèrent comme des dieux ne peut leur offrir aucune aide, même s'ils le vénèrent, le craignent, ou se tournent vers lui en cas de malheur. Ils sont impuissants et ne peuvent même pas s'aider eux-mêmes. Allah dit : « **Les associés, qu'ils invoquent,**

cherchent un moyen d'approcher leur Seigneur, [cherchent] quel est le plus proche [d'Allah] ; ils aspirent à Sa miséricorde et craignent Son châtiment. » (Sourate Al-Isra, verset 57)

Le concept de « *Tawhid al-Uluhiya* » est donc fondamental dans l'islam et représente la croyance en l'unicité d'Allah en tant que seul et unique Dieu digne d'adoration, en opposition à l'adoration de faux dieux ou d'idoles.

La plupart de l'humanité reconnaît Allah comme le Seigneur, le Créateur, Celui qui octroie les biens, le Souverain – tout cela est lié à l'unicité dans la souveraineté. Cependant, en même temps, ils associent à Son adoration toutes sortes d'idoles et de statues, de saints décédés et d'anges, d'étoiles et d'arbres, qui ne peuvent ni causer de tort à quiconque ni apporter de bien, ni donner ni ôter quoi que ce soit.

Comme l'a dit le Très-Haut Allah : « **La plupart d'entre eux croient en Allah tout en Lui associant des égaux.** » (Sourate « Joseph », verset 106)

Les païens de l'époque du Prophète Muhammad reconnaissaient Allah comme le Seigneur, le Créateur, Celui qui octroie les biens et le Souverain, cependant, leur polythéisme se manifestait par l'adoration d'autres divinités aux côtés du Seigneur du monde. Ils attribuaient des associés à Allah, invoquant ces divinités dans leurs prières, demandant leur secours et implorant leur aide pour leurs besoins.

Le Très-Haut Allah dans de nombreux endroits de Son Saint Coran nous rappelle que les polythéistes arabes reconnaissaient la souveraineté d'Allah, c'est-à-dire le *tawhid ar-rububiyya*, mais en même temps, ils associaient des partenaires à Son adoration. Ainsi, le Très-Haut Allah a dit : « **Si tu leur demandes : 'Qui a créé les cieux et la terre et assujetti le soleil et la lune ?', ils diront as-**

surément : 'Allah'. À quel point ils se détournent de la vérité ! »
(Sourate « L'araignée », verset 61)

Allah, le Très-Saint et le Très-Grand, a également dit : « **Si tu leur demandes : 'Qui fait descendre de l'eau du ciel et vivifie la terre après qu'elle fut morte ?', ils diront assurément : 'Allah'. Dis : 'Louange à Allah !' Mais la plupart d'entre eux ne comprennent pas.** » (Sourate « L'araignée », verset 63)

Il a également dit : « **Si tu leur demandes qui les a créés, ils diront assurément : 'Allah'. À quel point ils se détournent de la vérité !** » (Sourate « Les ornements », verset 87)

Il a également dit : « **Dis : 'À qui appartient la terre et ceux qui s'y trouvent, si vous savez ?' Ils diront : 'À Allah'. Dis : 'Ne vous rappelez-vous donc pas ?' Dis : 'Qui est le Seigneur des sept cieux et le Seigneur du Trône sublime ?' Ils diront : 'Allah'. Dis : 'Ne craignez-vous donc pas ?' Dis : 'En quelle main est la royauté absolue sur toute chose, et Qui protège mais n'est pas protégé, si vous savez ?' Ils diront : 'Allah'. Dis : 'À quel point vous êtes donc trompés !'** » (Sourate « Les croyants », versets 84–89)

Les polythéistes arabes à l'époque du Prophète Muhammad ne croyaient pas que les idoles pouvaient elles-mêmes envoyer la pluie, accorder des biens à ce monde et en contrôler les affaires. Au contraire, ils étaient convaincus que seule la Seigneurie pure appartenait au Seigneur Suprême, et ils reconnaissaient que leurs idoles, vers lesquelles ils se tournaient dans la prière au lieu d'Allah, étaient des créations incapables de causer du tort ou de faire du bien, que ce soit à elles-mêmes ou à ceux qui les adoraient. Ils savaient que ces idoles ne pouvaient ni donner la vie ni la reprendre, ni ressusciter, ni entendre ni voir. Ils croyaient que seul le Très-Haut Allah pouvait le faire, et que personne ne partageait ce pouvoir avec Lui, que ni eux-mêmes ni leurs idoles n'étaient capables de cela. Ils reconnaissaient qu'Allah était le seul Créateur, et

que toutes les autres créatures étaient Ses créations, que Lui seul était le Seigneur, tandis que tous les autres étaient Ses serviteurs totalement soumis à Lui.

Cependant, ils associaient des protecteurs et des intercesseurs à Allah parmi Ses créatures, leur demandant d'intercéder en leur faveur auprès d'Allah, afin de recevoir de l'aide, d'obtenir des biens et d'ordonner leurs affaires terrestres de manière appropriée.

Comme nous pouvons le voir, les polythéistes reconnaissaient fondamentalement qu'Allah était le Seigneur de tout, mais malgré cela, le Très-Haut Allah ne les a pas appelés musulmans. Au contraire, Allah, le Tout-Saint et le Tout-Grand, les a qualifiés de polythéistes et d'incroyants, les menaçant de tourments éternels en Enfer, et a rendu leur vie et leurs biens licites pour Son Messager Muhammad, car ils ne respectaient pas la condition obligatoire d'unicité dans la souveraineté, c'est-à-dire qu'ils n'adoraient qu'Allah seul.

Il est clair de tout ce qui précède que reconnaître Allah comme le seul Seigneur, sans L'adorer exclusivement, n'est pas suffisant pour être considéré comme musulman, et cela ne protège pas contre le châtiment d'Allah. De plus, une telle reconnaissance de la souveraineté du Très-Haut, sans L'adorer exclusivement, constitue une preuve irréfutable contre la personne elle-même, car elle l'oblige à servir sincèrement Allah seul, sans Lui associer d'intercesseurs, et lui impose l'obligation de n'adorer que Lui seul.

Les paroles de l'unicité – témoignage La ilaha illallah

La classification de l'unicité n'implique pas qu'il existe trois types distincts et non liés d'unicité, et qu'il suffit de professer l'un de ces types en négligeant les autres. Pour qu'une personne soit considérée comme croyante en l'unicité, elle doit professer les trois types. Celui qui associe un partenaire à Allah dans l'un de ces types est comme s'il Lui associé un partenaire dans tous les types, car il existe une étroite relation entre eux. Par exemple, une personne qui implore quelqu'un d'autre que Allah pour obtenir ce qu'Allah seul peut fournir associe un partenaire à Allah dans les trois types de l'unicité. Il associe un partenaire à Allah dans le culte, car il implore quelqu'un d'autre que Allah, ce qui constitue un acte de culte, contredisant ainsi l'unicité d'Allah dans Sa divinité. En ce qui concerne l'unicité d'Allah dans Son seigneurship, cette personne implore quelqu'un d'autre que Allah en espérant obtenir un bénéfice ou éloigner un mal, car il est convaincu que celui qu'il implore peut disposer des domaines d'Allah et exaucer sa demande. En ce qui concerne l'unicité d'Allah dans la possession de Noms et Qualités parfaites, ses actions montrent que celui qu'il implore est Audient (entend tout), Proche et qu'il entend tous ceux qui l'implorent, capable de satisfaire leurs souhaits et de leur accorder ce qu'ils demandent.

Et le fait que seul Allah est le vrai Dieu est exprimé dans les mots du témoignage : « *La ilaha illallah* » – Il n'y a pas de divinité digne d'adoration sauf Allah. L'essence de ce grand témoignage réside dans le fait que personne d'autre qu'Allah n'a le droit d'être adoré par les créatures, car personne d'autre qu'Allah ne possède les qualités divines : les qualités de perfection et de grandeur. Seul

Lui est le Grand Seigneur et le Créateur de toute chose. Lui seul gère tous les processus dans l'univers, Lui seul possède toutes les qualités de perfection et est exempt de tout défaut. Par conséquent, l'humilité et la soumission devraient être réservées à Lui seul. Le Très-Haut, Allah, crée seul la création à partir de rien et la recréée. Personne ne participe à ce processus avec Lui. Cela signifie qu'Il mérite seul d'être adoré, et personne d'autre n'a le droit d'être Son partenaire dans cela.

Les conditions de la déclaration « La ilaha illallah »

Afin que ces grandes paroles, prononcées par lesquelles une personne annonce son adhésion à la religion de l'islam, émanent du cœur et apportent un bénéfice à celui qui les prononce, sept conditions doivent être respectées. Des indications à leur sujet se trouvent dans le Coran et la Sunna, cependant, il ne s'agit pas de mémoriser ces conditions par cœur, mais plutôt de comprendre leur sens, car il se peut qu'une personne observe toutes ces conditions sans pouvoir les énumérer, tandis qu'une autre se souvienne de tout, tout en agissant contrairement à elles.

Le PREMIER : la connaissance incompatibile avec l'ignorance

Ici, il s'agit de la compréhension du sens de ces mots qui contiennent à la fois la négation et l'affirmation. Allah, le Très-Haut, a dit :

« **Sache donc qu'il n'y a point de divinité à part Allah.** » (Coran, Sourate Muhammad, verset 19)

Allah, le Très-Haut, a également dit :

« **Ceux-là seuls reconnaissent qu'il n'y a point de divinité à part Allah qui sont doués de science.** » (Coran, Sourate Les Ornements, verset 86)

Cela signifie ceux qui ont témoigné qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, en comprenant dans leur cœur le sens de ce qu'ils ont prononcé avec leurs langues.

Allah, le Très-Haut, a également dit :

« **Allah atteste qu'il n'y a point de divinité à part Lui, ainsi que les Anges et les doués de science, établissant la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage.** » (Coran, Sourate La Famille d'Imran, verset 18)

Le DEUXIÈME : la certitude incompatible avec le doute

Il s'agit ici de la conviction absolue de la personne prononçant ces mots, sans éprouver le moindre doute. Allah, le Très-Haut, a dit :

« **Les croyants ne sont que ceux qui ont cru en Allah et en Son messager, puis qui n'ont plus douté et qui ont lutté avec leurs biens et leurs personnes dans le chemin d'Allah. Ceux-là sont les véridiques.** » (Coran, Sourate Les Appartements, verset 15)

Ainsi, Allah a établi comme condition pour la sincérité de leur foi en Allah et en Son messager l'absence de doutes.

Dans un hadith authentique rapporté par Abou Hourayra, que la paix soit sur lui, le Prophète d'Allah ﷺ a dit : « ***Celui qui atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et que Muhammad est Son messager, sincèrement, sans le moindre doute, entrera incontestablement au Paradis après sa mort.*** »

Le TROISIÈME : l'acceptation incompatible avec le rejet

Il s'agit de l'acceptation du cœur de ce que cette déclaration implique, exprimée par des mots et confirmée par des actes, ainsi que

le rejet de tout ce qui va à l'encontre du sens de cette déclaration. Les gens qui rejetaient les paroles des messagers sont mentionnés dans le Coran, comme le dit Allah, le Très-Haut :

« **Et quand, auparavant, Nous avons envoyé un avertisseur dans une cité, les nantis dirent, hautains : 'Nous avons trouvé nos pères suivant telle religion, et certes, nous marchons sur leurs traces.'** » (Coran, Sourate Les Ornements, verset 23)

Quant aux mécréants, Allah, le Très-Haut, a dit :

« **Et lorsqu'on leur dit : 'Nulle divinité à part Allah', ils s'enflent d'orgueil.** » (Coran, Sourate Les Rangs, versets 35-36)

Le Prophète Muhammad ﷺ a dit dans un hadith authentique rapporté par Abou Moussa al-Ash'ari, que la paix soit sur lui : « ***Certes, la guidance et la connaissance avec lesquelles Allah m'a envoyé vers les gens sont comme la pluie qui est tombée sur la terre. Une partie de la terre était bonne, elle a retenu l'eau et a produit de l'herbe et des pâturages en abondance. Une autre partie de la terre était stérile, mais elle a retenu l'eau, et les gens en ont bénéficié pour boire, nourrir leur bétail et irriguer leurs cultures. Puis, il y avait une autre partie de la terre qui était une plaine stérile et ne retenait pas l'eau, et ainsi, elle n'a rien produit. Ces trois types de terres sont comme les gens qui ont répondu positivement à la guidance d'Allah, ont en bénéficié et ont enseigné aux autres. Ceux qui n'ont pas cherché la guidance d'Allah sont comme la terre stérile qui n'a rien retenu.*** »

Le QUATRIÈME : la soumission incompatible avec le refus

Cela signifie se soumettre à l'obligation d'adorer sincèrement uniquement Allah, comme l'indiquent les mots du témoignage, et re-

fuser d'adorer quoi que ce soit d'autre. Allah, le Tout-Puissant et le Plus Grand, a dit :

« **Tournez-vous vers votre Seigneur en humilité et soumettez-vous à Lui...** » (Coran, Sourate La Coalition, verset 54)

Allah, le Très-Haut, a également dit :

« **Celui qui tourne son visage vers Allah tout en faisant le bien, il tient fermement la poignée la plus solide.** » (Coran, Sourate Luqman, verset 22)

Ici, les mots « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah » signifient se soumettre à Allah et faire le bien.

Le CINQUIÈME : la vérité incompatible avec le mensonge

Cela signifie que lorsque quelqu'un prononce ces mots, son cœur doit être en accord avec sa langue. Allah, le Tout-Puissant, a dit :

« **Alif, Lam, Mim. Les gens pensent-ils qu'on les laissera dire : 'Nous croyons', sans les éprouver ? Certes, Nous avons éprouvé ceux qui ont vécu avant eux ; Allah connaît ceux qui disent la vérité et ceux qui mentent.** » (Coran, Sourate La Tarentule, versets 1-3)

Quant aux hypocrites, Allah, le Très-Haut, a dit :

« **Il en est parmi les gens qui disent : 'Nous croyons en Allah et au Jour dernier', tandis qu'en fait, ils ne croient pas. Ils cherchent à tromper Allah et les croyants ; mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte. Il y a dans leur cœur une maladie. Allah laisse croître leur maladie. Ils auront un châtiment douloureux, à cause de ce qu'ils mentaient.** » (Coran, Sourate La Vache, versets 8-10)

Dans les deux recueils de hadiths authentiques (*Sahih*), il est rapporté un hadith transmis par Mu'adh ibn Jabal, que la paix soit sur lui, selon lequel le Prophète Muhammad ﷺ a dit : « ***Allah interdira au Feu d'atteindre quiconque atteste qu'il n'y a de divi-***

nité digne d'adoration qu'Allah et que Muhammad est Son serviteur et Son messager. »

Le SIXIÈME : la sincérité incompatible avec la polythéisme

Cela signifie purifier ses actions de toute impureté de polythéisme en ayant l'intention sincère d'adorer uniquement pour satisfaire Allah. Allah, le Tout-Puissant, a dit :

« **...Il leur a été seulement commandé d'adorer Allah, en Lui vouant un culte exclusif, en toute sincérité dans la religion...** » (Coran, Sourate La Preuve, verset 5)

Allah, le Tout-Puissant, a également dit :

« **Adorez Allah donc, en Lui vouant un culte exclusif. N'est-ce pas à Allah que la religion appartient en toute sincérité ?** »

(Coran, Sourate Les Rangs, versets 2-3)

Dans le Sahih al-Boukhari, il est rapporté un hadith transmis par Abu Huraira, que la paix soit sur lui, dans lequel le Prophète Muhammad ﷺ a dit : « ***Les personnes qui auront le plus de succès grâce à mon intercession sont celles qui disent : 'Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah' avec sincérité dans leur cœur.*** »

Le SEPTIÈME : l'amour incompatible avec la haine

Cela signifie l'amour non seulement pour les mots du témoignage, mais aussi pour ce qu'ils impliquent et indiquent, ainsi que l'amour pour ceux qui agissent en conformité avec leur sens, en observant toutes les conditions nécessaires. Cela inclut également la haine de la polythéisme, qui est incompatible avec le sens de ces mots, et de ceux qui pratiquent la polythéisme.

Allah, le Tout-Puissant, a dit :

« **Parmi les gens, certains prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah, alors que les croyants sont plus attachés à leur amour pour Allah.** » (Coran, Sourate La Vache, verset 165)

Dans les deux recueils de hadiths authentiques (*Sahih*), il est rapporté un hadith transmis par Abu Huraira, que la paix soit sur lui, dans lequel le Prophète Muhammad ﷺ a dit : « ***Nul d'entre vous ne sera véritablement croyant tant qu'il ne m'aimera plus que ses enfants, son père et tous les gens.*** »

Dans les deux recueils de hadiths authentiques (*Sahih*), il est rapporté un hadith transmis par Anas, que la paix soit sur lui, dans lequel le Prophète Muhammad ﷺ a dit : « ***Nul ne goûtera le goût complet de la foi jusqu'à ce qu'il aime Allah et Son Messager plus que tout autre, qu'il n'aime une personne que pour l'amour d'Allah, et qu'il déteste retourner à la mécréance après qu'Allah l'en a sauvé, comme il déteste être jeté dans le feu.*** »

Piliers du culte

Comme nous l'avons dit, « *'ilah* » (« divinité ») est ce à quoi l'on se soumet par amour et magnification. Et cette soumission, basée sur l'amour et la magnification, est le culte, en arabe désigné par le mot « *'ibada* ». En parlant du chemin, on dit qu'il est « *mu'abbad* » (dérivé de « *'ibada* »). Cela signifie que le chemin est tracé et piétiné — c'est-à-dire, ce chemin est soumis. Ainsi, de là vient le mot « *'ibada* » — soumission, humilité devant Allah.

La soumission à Allah est la soumission à Lui dans l'accomplissement des actions qu'Il a commandées et l'abstention des actions qu'Il a interdites, basée sur l'amour et la magnification. L'amour et la magnification naissent dans le cœur du serviteur lorsqu'il

connaît son Seigneur, connaît l'unicité d'Allah dans Sa Seigneurie et l'unicité d'Allah dans Ses noms et qualités parfaits.

•

L'amour envers Allah est une condition essentielle du culte. Si une personne se soumet à quelqu'un avec humilité et servilité devant lui, mais la déteste en même temps, peut-on dire qu'il l'adore ? Non !

Le Très-Haut parle de l'amour des croyants envers Lui :

« **Parmi les gens, il y a ceux qui assimilent les autres à Allah et les aiment comme ils aiment Allah. Mais Allah est davantage aimé par ceux qui croient.** » (Sourate « La Vache », 165)

Dans les deux « Sahih » (recueils de hadiths authentiques), il est rapporté un hadith où le Messager d'Allah ﷺ dit : « ***Nul n'a goûté à la saveur de la foi tant qu'il n'a pas trois caractéristiques : aimer Allah et Son Messager plus que tout autre, aimer un être humain pour l'amour d'Allah, et détester revenir à la mécréance après que Allah l'en a sauvé, comme il détesterait être jeté dans le feu.*** »

En plus de l'amour, le culte envers Allah doit nécessairement comporter la crainte et l'espoir.

•

La crainte envers Allah est également un élément essentiel du culte. Les individus obéissent à Allah dans l'accomplissement de Ses commandements et l'abstention de Ses interdictions en raison de la crainte d'Allah. En effet, Allah nous met en garde contre Son châtiment pour la désobéissance. Cette crainte d'Allah dans le cœur d'une personne est liée à la transgression des ordres et interdictions d'Allah et est obligatoire.

Allah a ordonné aux gens de Le craindre :

« **Ne les craignez pas, mais craignez-Moi si vous êtes croyants !** » (Sourate « La Famille d'Imran », verset 175)

« **Et crains seulement Moi !** » (Sourate « La Vache », verset 40)

La crainte d'Allah peut également être liée au fait que le culte d'une personne ne soit pas accepté par Allah, comme le dit le Très-Haut :

« **Ceux qui craignent leur Seigneur en secret auront un pardon et une grande récompense.** » (Sourate « Les Croyants », versets 57–61)

At-Tirmidhi et l'imam Ahmad rapportent un hadith dans lequel Aïsha, qu'Allah soit satisfait d'elle, a demandé au Messager d'Allah ﷺ au sujet de ce verset : « Ô Messager d'Allah, est-ce que les paroles d'Allah : '...ceux qui craignent...', se rapportent à ceux qui commettent l'adultère, boivent du vin et volent ? » Il a répondu : « ***Non, ô fille d'as-Siddiq, cela concerne ceux qui jeûnent, prient et donnent aux nécessiteux, tout en craignant que cela ne soit pas accepté d'eux.*** »

•

L'espoir en Allah est également un élément essentiel du culte. Allah nous ordonne d'avoir de l'espoir en Lui, et l'espoir dans le cœur d'une personne lorsqu'elle accomplit le culte est obligatoire. Comme l'a dit le Très-Haut :

« **...et ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah, car nul ne désespère de la miséricorde d'Allah, excepté les gens mécréants.** » (Sourate « Joseph », verset 87)

L'espoir d'une personne peut être lié à l'attente du pardon d'Allah pour ses désobéissances. Lorsqu'une personne se repent sincèrement de ses péchés et espère le pardon d'Allah, elle est encouragée par des versets tels que :

« **Dis à Mes serviteurs qui ont commis des excès à leur propre détriment : 'Ne désespérez pas de la miséricorde d'Al-**

lah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux.' » (Sourate « Les Troupes », verset 53)

« **Ceux-là, ceux qui, après avoir commis une turpitude ou fait du tort à leurs propres âmes, se souviennent d'Allah et implorent le pardon de leurs péchés – et qui peut pardonner les péchés sinon Allah ? – et qui ne persistent pas sciemment dans leur forfait.** » (Sourate « La Famille d'Imran », verset 135)

« **Pourquoi ne demandez-vous pas pardon à Allah ? Peut-être serez-vous épargnés.** » (Sourate « Les Fourmis », verset 46)

L'espoir d'une personne peut également être lié à l'attente qu'Allah accepte son culte et la récompense conformément à Sa promesse, comme en témoignent les versets suivants :

« **Ceux qui passent une bonne partie de la nuit à adorer leur Seigneur, en se tenant debout et prosternés, qui redoutent l'Autre Vie et espèrent la miséricorde de leur Seigneur…** » (Sourate « Les Troupes », verset 9)

« **En vérité, ceux qui ont cru, ceux qui ont émigré et lutté dans le chemin d'Allah, ceux-là espèrent la miséricorde d'Allah. Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux.** » (Sourate « La Vache », verset 218)

Les érudits ont appelé ces trois types d'états du cœur les « Piliers du culte », car ils doivent nécessairement être présents dans le cœur de ceux qui adorent Allah.

Polythéisme, incrédulité, hypocrisie

Allah a ordonné de croire en Lui et de n'adorer que Lui seul. La non-exécution de cet ordre peut se manifester sous trois formes : le polythéisme (*chirk*), l'incrédulité (*kufr*) et l'hypocrisie (*nifaq*).

Polythéisme (chirk)

En arabe, le polythéisme est exprimé par le mot « *chirk*, » dérivé du verbe « *sharika*, » qui signifie « être un complice ou un partenaire (dans une affaire). » Le mot « chirk » lui-même signifie « complicité » ou « partenariat. »

Le polythéisme, dans un sens général, signifie associer des partenaires à Allah dans ce qui est exclusivement attribué à Allah. Il existe trois types de polythéisme :

La première variété – c'est l'association de partenaires à Allah dans Son pouvoir, c'est-à-dire l'égalisation de Ses créatures avec Allah dans Ses attributs de Seigneur, ou l'attribution de l'un de ces attributs, comme la création, la providence, la mise à mort, la gestion de l'univers, etc., à quelqu'un d'autre que Lui seul. Allah, Le Très-Saint et Le Très-Grand, dit : « **Y a-t-il un autre créateur avec Allah qui vous donne la subsistance du ciel et de la terre? Il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors de Lui ! Que de fois vous en égarez-vous !** » (Sourate « Le Créateur », verset 35)

La deuxième variété – c'est l'association de partenaires à Allah dans la possession des noms divins et des attributs, c'est-à-dire l'égalisation des créatures avec Allah dans l'un de ces noms et attributs. Le Très-Haut dit : « **Rien ne Lui est semblable; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant.** » (Sourate « La Consultation », verset 11)

La troisième variété – c'est l'association de partenaires à Allah dans l'adoration, c'est-à-dire l'égalisation des créatures avec Allah dans ce qui est le droit exclusif d'Allah en tant que vrai Dieu digne d'adoration. Cela concerne le jeûne, la prière, les supplications pour le salut, les sacrifices, les vœux, et tous les autres types d'adoration, qu'ils soient majeurs ou mineurs, obligatoires ou recommandés, publics ou cachés. Allah le Très-Haut dit : « **Parmi les gens, il en est qui prennent en dehors d'Allah des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah.** » (Sourate « La Vache », verset 165)

Le polythéisme majeur consiste à associer à Allah un égal et à L'adorer de la même manière qu'Allah. Ce type de polythéisme exclut celui qui le commet de l'islam et annule toutes ses autres bonnes actions. Si une personne meurt sans se repentir de ce polythéisme majeur, elle est condamnée à un châtiment éternel en Enfer, où elle ne mourra pas, et ses tourments ne seront en aucune manière allégés.

Le polythéisme mineur comprend toutes les actions susceptibles de conduire au polythéisme majeur, ainsi que les actes et les paroles qualifiés de polythéisme dans les textes du Coran et de la Sunna, mais qui ne sont pas aussi graves que le polythéisme majeur. Allah, le Très-Haut, peut choisir de pardonner un tel pécheur le Jour du Jugement, ou Il peut le soumettre à un châtiment douloureux, selon Sa volonté.

Il y a plusieurs différences entre le polythéisme majeur et mineur, mais parmi les plus importantes, on peut citer les suivantes :

1. Le polythéisme majeur n'est pardonné par Allah qu'après avoir fait pénitence, tandis que le polythéisme mineur peut être pardonné par Allah, avec ou sans pénitence, selon Sa volonté.

2. Le polythéisme majeur annule toutes les autres bonnes actions d'une personne, tandis que le polythéisme mineur n'annule que l'acte dans lequel il a été commis.

3. Le polythéisme majeur exclut celui qui le commet de l'islam, le faisant sortir de la religion, tandis que le polythéisme mineur ne le fait pas.

4. Une personne décédée tout en étant engagée dans le polythéisme majeur est condamnée à l'Enfer éternel et est privée de la possibilité d'entrer au Paradis, tandis que le polythéisme mineur est semblable aux autres péchés en ce qui concerne cette question.

Comment est apparu le polythéisme ?

La base du polythéisme et de sa genèse parmi l'humanité réside dans l'excès d'adoration, de glorification et de vénération envers les ancêtres justes respectés. Dans le Saint Coran, dans la sourate « Noé » (sourate 71), aux versets 23-24, il est mentionné que les gens ont commencé à adorer des idoles appelées Vad, Suwa', Yaguth, Ya'uq, et Nasr après la mort de ces justes hommes qui vivaient parmi les descendants de Noé. Ces statues ont été créées pour magnifier leurs ancêtres, perpétuer leur mémoire et rappeler leur excellence et leur dignité. Cependant, avec le temps, les gens ont commencé à les adorer, les érigeant en divinités aux côtés d'Allah.

Ces idoles sont devenues des objets de culte pour différentes tribus arabes. Par exemple, le peuple des Kilaab dans la région de Daumat al-Jandal adorait Vad, les Huzail adoraient Suwa', les Murad adoraient Yaguth, les Banu Gutaif à Jauf adoraient Ya'uq, et les Hamdan adoraient Nasr. Ces idoles ont été nommées d'après les justes ancêtres qui vivaient parmi les descendants de Noé. Après leur mort, Satan a influencé leurs contemporains pour ériger des statues en leur nom dans les lieux où ils se rassemblaient fréquemment. Au départ, personne ne les adorait, mais avec le temps, le souvenir de ces personnes est devenu flou, et les générations suivantes ont commencé à les vénérer.

Une autre version raconte que ces justes ancêtres étaient des descendants d'Adam, et leurs disciples les prenaient comme modèles. Après leur mort, leurs disciples ont créé des images d'eux dans l'espoir que ces images renforceraient leur adoration d'Allah. Cependant, avec le temps, ces images ont été adorées, et lorsque la génération suivante est venue, Satan a trompé les gens en leur disant que leurs ancêtres adoraient ces images et que cela apportait la pluie. Cela a conduit les gens à commencer à les adorer.

Il est important de noter que deux tentations majeures se sont combinées dans cette pratique : premièrement, l'assemblée près des tombes de leurs ancêtres, et deuxièmement, la création de statues qu'ils ont placées dans ces lieux de rassemblement. Ces deux actions ont été les premières à conduire à l'association de partenaires à Allah. Par conséquent, ces deux actes sont les principales prémisses et les voies les plus dangereuses menant à l'émergence du polythéisme dans l'histoire de l'humanité.

Certains types d'associationnisme

Se produisent lorsque les individus associent des partenaires à Allah dans des actes de dévotion tels que la prière. Puisque la prière est une forme de dévotion, invoquer quelqu'un d'autre qu'Allah en prière est considéré comme polythéisme. Par conséquent, celui qui prie en invoquant un prophète, un ange, un saint, une tombe, une pierre ou toute autre création est considéré comme un polythéiste et un mécréant.

Allah, Le Très Saint et Le Très Grand, a dit : « **Celui qui invoque en dehors d'Allah un autre dieu, sans preuve [de sa divinité], aura à en rendre compte à son Seigneur. En vérité, les mécréants ne réussiront pas.** » (Sourate « Les Croyants », verset 117)

Il est également dit dans le Coran : « **Quand ils montent sur le bateau, ils invoquent Allah en Lui vouant un culte sincère ;**

mais une fois sauvés sur terre ferme, voilà qu'ils Lui donnent des associés. » (Sourate « La Toile d'Araignée », verset 65)

L'associationnisme peut également prendre la forme de l'intention, où les gens accomplissent de bonnes actions uniquement pour des gains matériels ou pour la gloire, sans chercher à satisfaire Allah ou à gagner Son Paradis. De tels individus commettent un grand péché d'associationnisme, comme le mentionne Allah : « **Ceux qui veulent la vie présente avec son ornement, Nous les rétribuerons exactement pour leurs actions ici-bas, et ils n'y seront pas lésés. Ceux-là auront pour part le Feu pour ce qu'ils auront acquis. Il est inutile, tout ce qu'ils auront fait ici-bas. Et vain est tout ce qu'ils oeuvrent.** » (Sourate « Houd », versets 15-16)

Ce type d'associationnisme est caché, mais très dangereux.

L'associationnisme se manifeste également lorsque les gens obéissent aux créatures lorsqu'elles permettent ce qu'Allah a interdit ou interdisent ce qu'Allah a permis. Ils estiment que ces créatures ont le pouvoir de déclarer quelque chose licite ou illicite, en contradiction avec la loi d'Allah. Ainsi, ils s'associent à d'autres dieux en plus d'Allah, ce qui constitue un acte d'associationnisme majeur, comme le précise Allah : « **Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ, fils de Marie, comme seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent !** » (Sourate « Le Repentir », verset 31)

Cela signifie qu'il ne s'agit pas de prier des théologiens ou des religieux, mais d'obéir à leurs ordres pour désobéir à Allah, c'est-à-dire de changer la loi divine. Le Prophète a clarifié cela à son compagnon Adi ibn Hatim en lui disant que si quelqu'un suit leurs ordres de faire le mal et de changer la loi d'Allah, alors c'est aussi de l'associationnisme.

L'associationnisme peut également se manifester dans l'amour. Lorsque quelqu'un aime une créature d'une manière qui implique l'adoration, la vénération et l'humilité envers cette créature, en plus d'Allah, il commet également un grave acte d'associationnisme. Allah dit à ce sujet : « **Parmi les gens, il en est qui prennent en dehors d'Allah des égaux [à Lui], en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont plus ardents dans l'amour d'Allah.** » (Sourate « La Vache », verset 165)

Qu'est-ce que la mécréance (kufr) ?

Dans le sens linguistique, le mot arabe « *kufr* » signifie « couvrir » ou « envelopper ». Cependant, dans le contexte de la charia, ce mot implique le contraire complet de la foi et signifie la mécréance envers Allah et Son prophète. Les mécréants peuvent être ceux qui considèrent réellement la vérité comme mensonge, ainsi que ceux qui doutent de la vérité ou s'en détournent en raison de l'envie, de l'orgueil ou de l'indulgence envers leurs passions, ce qui les empêche de suivre le Coran et la Sunna.

Quels types d'incrédulité existent ?

L'incrédulité, tout comme le polythéisme, se divise en grande et petite. La grande incrédulité condamne l'individu à une éternité en Enfer, tandis que la petite incrédulité mérite une punition, mais pas des souffrances éternelles.

Les cinq formes de mécréance majeure se manifestent comme suit :

1. La première forme est la mécréance en raison de considérer la vérité comme mensonge (*kufr at-takzib*). Cette forme de mécréance implique la conviction que les prophètes et les messagers d'Allah étaient des menteurs. Quiconque les considère comme tels, que ce soit verbalement ou dans son cœur, est un mécréant. La

preuve en est dans les paroles du Très-Haut : « **Qui peut être plus injuste que celui qui attribue des mensonges à Allah ou qui traite de mensonge Sa vérité lorsqu'elle vient à lui ? L'Enfer ne serait-il pas la demeure des mécréants ?** » (Sourate « Al-Ankabut », verset 68)

2. La deuxième forme de mécréance majeure est la mécréance en raison du rejet de la vérité et de l'orgueil (*kufr al-iba wa al-istikbar*). Une telle personne sait que le Messager a apporté la vérité d'Allah, mais elle refuse de suivre ses ordres et de se conformer à ses commandements en raison de son arrogance et de son obstination. Le Très-Haut a dit : « **Nous dîmes aux anges : 'Prosternez-vous devant Adam'. Ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis qui refusa, s'enfla d'orgueil et devint l'un des mécréants.** » (Sourate « Al-Baqara », verset 34)

3. La troisième forme majeure de mécréance est la mécréance due au doute (*kufr ash-shakk*). C'est lorsque quelqu'un hésite et n'a pas de certitude quant à la véracité des messagers. Cette forme de mécréance est également appelée le fait de rester dans le doute, car les conjectures et les doutes sont l'opposé de la certitude et de la conviction. La preuve en est dans les paroles d'Allah : « **Il entra dans son jardin tout en se faisant du tort à lui-même (par son incrédulité). Il dit : 'Je ne pense pas que cela périra jamais. Je ne pense pas que l'Heure viendra. Et même si je suis ramené vers mon Seigneur, je trouverai (là) de bien meilleures choses en retour'. Son compagnon, lorsqu'il conversait avec lui, lui dit : 'Ne nies-tu pas Celui qui t'a créé à partir de poussière, puis d'une goutte de sperme, puis t'a fait homme ? Quant à moi, Allah est mon Seigneur, et je n'associe personne à mon Seigneur.'** » (Sourate « Al-Kahf », versets 35-38)

4. La quatrième forme est la mécréance avec le rejet de la vérité (*kufr al-i'rad*). Cela signifie un rejet complet de l'islam, c'est-à-dire que la personne détourne son ouïe, son cœur et son savoir de ce que le Messager a apporté. La preuve en est dans les paroles d'Allah : « **Mais ceux qui ne croient pas détournent (les autres) de la Voie d'Allah.** » (Sourate « Al-Baraqah », verset 3)

5. La cinquième forme est la mécréance avec des manifestations d'hypocrisie (*kufr an-nifak*). Cela se produit lorsque quelqu'un dissimule sa mécréance, c'est-à-dire qu'il cache sa mécréance et se présente comme croyant. Cela est attesté par les paroles d'Allah : « **C'est parce qu'ils ont cru, puis sont devenus mécréants. Leurs cœurs donc ont été scellés, de sorte qu'ils ne comprennent rien.** » (Sourate « Al-Munafiqun », verset 3)

La petite mécréance est une forme de mécréance qui ne transforme pas une personne en mécréante, mais qui la condamne à une punition sévère, sans toutefois entraîner des souffrances éternelles en Enfer. La petite mécréance est en réalité une ingratitude envers les bienfaits d'Allah et inclut toutes les actions qui, selon les textes du Coran et de la Sunna, sont qualifiées de mécréance, mais qui ne atteignent pas le niveau de la mécréance majeure. Voici quelques exemples de petite mécréance :

Le Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit : « ***Deux qualités chez les gens sont des manifestations de mécréance : médire de la parenté et se lamenter excessivement sur les morts.*** » (Sahih Muslim, 67)

Il a également dit : « ***Ne retournez pas à la mécréance après moi en vous entretuant.*** » (Sahih al-Bukhari, 121, Sahih Muslim, 65)

Ces exemples et d'autres similaires relèvent de la petite mécréance, qui ne fait pas sortir une personne de l'islam.

Deux types d'hypocrisie

Le grand hypocrite

Il s'agit de l'hypocrisie liée aux croyances, autrement dit, afficher une adhésion à l'islam tout en cachant la non-croyance. Les coupables de ce péché se retrouveront au fond de l'Enfer, en dessous des autres mécréants, comme l'a dit Allah le Très-Haut :

« **Les hypocrites seront, certes, au plus bas fond du Feu; et tu ne trouveras jamais de secoureur pour eux.** » (Sourate « Les Femmes », verset 145)

Le petit hypocrite

On l'appelle aussi « hypocrisie pratique », ce qui signifie que ses manifestations sont variées. Par exemple, il est rapporté que le Prophète Muhammad (paix et bénédictions soient sur lui) a dit : « ***L'hypocrite a trois caractéristiques : lorsqu'il parle, il ment ; lorsqu'il fait une promesse, il ne la tient pas ; et lorsqu'il est digne de confiance, il trahit.*** » Ce hadith est transmis par Abu Huraira et a été rapporté par Al-Boukhari et Muslim.

Il est également rapporté que le Prophète Muhammad (paix et bénédictions soient sur lui) a dit : « ***Le véritable hypocrite est celui qui combine quatre qualités, et celui qui possède au moins l'une d'entre elles ne se débarrassera pas de son hypocrisie tant qu'il ne se débarrassera pas de cette qualité. Les quatre caractéristiques dont il est question sont : la trahison lorsqu'on lui fait confiance, le mensonge lorsqu'il parle, la violation d'un contrat avec quelqu'un, et la transgression des limites de la loi lorsqu'il est en conflit avec quelqu'un.*** » Ce hadith est transmis par Abdullah ibn Amr et est rapporté par Al-Boukhari et Muslim.

Croire en les anges

Croire en les anges signifie une conviction ferme en l'existence des anges créés par Allah à partir de la lumière, chacun avec des responsabilités spécifiques qu'ils exécutent. Ils sont dotés de la capacité de se soumettre pleinement à la volonté d'Allah et de la force nécessaire pour accomplir leurs tâches. La foi en eux implique une foi en leur ensemble et en des détails spécifiques.

Concernant la foi en des détails spécifiques, cela signifie la foi en ceux d'entre eux que Allah et Son messager ont nommés individuellement, ainsi que la foi en la véracité des informations sur leurs attributs et leurs actions. En ce qui concerne la foi en leur ensemble, elle s'applique à tout le reste.

Un des attributs des anges est d'avoir des ailes. Allah le Très-Haut a dit : « **Louange à Allah, Créateur des cieux et de la terre, qui a fait des anges des messagers dotés de deux, trois ou quatre ailes. Il augmente la création comme Il le veut, car Allah est capable de toute chose.** » (Sourate Les Créateurs, verset 1)

Concernant le prophète Muhammad (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui), il a témoigné avoir vu l'ange Gabriel dans sa forme créée par Allah, avec six cents ailes.

Par la volonté d'Allah le Très-Haut, un ange peut prendre une forme humaine. Gabriel est apparu devant Marie sous la forme

d'un homme agréable à regarder, et il est apparu devant le prophète Muhammad sous la forme d'un homme vêtu de blanc aux cheveux noirs. Des anges ont également pris forme humaine lorsqu'Allah les a envoyés à Abraham et à Lot.

Allah a décrit les anges comme étant humbles et dévoués, ne désobéissant jamais à Sa volonté. Ils Le glorifient et s'inclinent devant Lui en prière. Ils n'éprouvent aucune fierté. Allah dit : « **Ceux qui sont auprès de ton Seigneur ne rechignent nullement à L'adorer. Ils Le glorifient nuit et jour et ne se lassent point.** » (Sourate Les Montagnes, versets 206-207). Allah dit aussi : « **Ceux qui sont auprès de Lui ne s'enorgueillissent pas à Son service et ne ressentent pas de fatigue.** » (Sourate Les Prophètes, verset 19). Allah dit également : « **Ils disent : 'Le Tout Miséricordieux S'est attribué un enfant'. Pureté à Lui ! En fait, ce sont [eux] Ses serviteurs honorés. Ils ne devancent pas Son commandement et agissent selon Ses ordres. Il sait ce qui est devant eux et derrière eux. Ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a élus, et ils sont attentifs à Lui obéir.** » (Sourate Les Prophètes, versets 26-28)

« **Allah le Très-Haut a également dit : 'Ils n'enfreignent point les ordres d'Allah et exécutent ce qui leur est ordonné.'** » (Sourate L'Interdiction, verset 6)

Dans différents versets du Coran et dans les hadiths, il y a des mentions des noms des anges, de leurs apparences et des tâches qui leur ont été confiées. Par exemple, Gabriel était chargé de transmettre des révélations aux prophètes. Allah le Très-Haut a dit : 'Dis : « **Quiconque est ennemi de Gabriel doit savoir qu'il l'a fait descendre avec la permission d'Allah, confirmant ce qui existait déjà, et comme guide et annonciateur de la foi.** » (Sourate La Vache, verset 97). Allah le Très-Haut a également dit : « **En vérité, c'est un message du Seigneur des mondes. L'Esprit fidèle l'a fait des-**

cendre sur ton cœur, afin que tu deviennes l'un des avertisseurs... » (Sourate Les Poètes, versets 192-194)

Dans certains hadiths, il est mentionné que Mikail est chargé de surveiller les pluies et la croissance des plantes, tandis qu'Israfil est chargé de souffler dans la trompette lors du Jour de la Résurrection. Le Prophète Muhammad mentionnait les noms de ces trois anges lorsqu'il prononçait les paroles de la supplication qui précédaient ses prières nocturnes : « ***Ô Allah, Seigneur de Gabriel, de Mikail et d'Israfil, Créateur des cieux et de la terre, Connaisseur de l'invisible et du visible, Tu jugeras entre Tes serviteurs sur ce qui les différencie. Guide-moi dans les divergences de la vérité, par Ta volonté, car en vérité, Tu guides qui Tu veux.*** » Ce hadith est rapporté par Muslim.

Dans le Coran, il y a des mentions de l'ange nommé Malik, qui est le gardien de l'Enfer. Allah le Très-Haut a dit : '**Ils crieront : « Ô Malik, que ton Seigneur nous achève. »** (Sourate Les Ornements, verset 77)**.** »

Sur les catégories des anges

B Le Coran, il est fait mention d'un ange nommé Malik, qui est le gardien de l'Enfer. Allah, le Très-Haut, a dit : « **Et ils crieront : 'Ô Malik, que ton Seigneur nous achève !'** » (Sourate « Les Ornements », verset 77)

Parmi eux, il y a ceux qui portent le Trône. Allah, le Très-Haut, a dit : « **Ceux qui portent le Trône et ceux qui l'entourent célèbrent les louanges de leur Seigneur et croient en Lui, et demandent le pardon pour ceux qui ont cru...** » (Sourate « Le Pardonneur », verset 7)**.** Allah, le Très-Haut, a également dit : « **...et huit anges porteront le Trône de ton Seigneur au-dessus d'eux.** » (Sourate « L'Inévitable », verset 17)

Parmi eux, il y a des gardiens auxquels il est confié la protection des humains. Allah, le Très-Haut, a dit : « **À chaque être humain, des anges sont assignés qui se relayent, devant lui et derrière lui, veillant sur lui par ordre d'Allah.** » (Sourate « Le Tonnerre », verset 11)

Il y a aussi des anges scribes à qui il est confié d'écrire les actions des humains. Allah, le Très-Haut, a dit : « **Vraiment, au-dessus de vous, veillent des observateurs dignes de confiance, qui notent tout ce que vous faites.** » (Sourate « Le Déchirement », versets 10-12). Allah, le Très-Haut, a également dit : « **De chaque côté, se tiennent des anges, enregistrant (les actions).** » (Sourate « Qaf », versets 17-18). Ici, il s'agit de deux anges, l'un à droite qui enregistre les bonnes actions et l'autre à gauche qui enregistre les mauvaises actions.

Il y a aussi des anges à qui il est confié d'assister à la formation de l'embryon dans le ventre de la mère. Cela est mentionné dans un hadith rapporté par Ibn Mas'ud : « Le Messager d'Allah (paix et bénédictions soient sur lui), qui est véridique et digne de confiance, nous a informés que chacun de vous est créé dans le ventre de sa mère pendant quarante jours sous forme d'une goutte, puis pendant quarante jours sous forme d'un caillot, puis pendant quarante jours sous forme d'une petite chair, après quoi Allah envoie un ange qui insuffle l'âme et donne l'ordre d'écrire quatre choses : la subsistance, la durée de vie, les actions et le malheur ou le bonheur. » (Sahih Al-Bukhari)

Il y a aussi des anges à qui il est confié de prendre l'âme d'une personne au moment de sa mort, y compris l'Ange de la Mort et ses assistants. Allah, le Très-Haut, a dit : « **Dis : 'L'Ange de la Mort, qui vous est assigné, vous fera mourir, puis vous serez ramenés vers votre Seigneur.'** » (Sourate « La Prosternation », verset 11). Allah, le Très-Haut, a également dit : « **...jusqu'à ce que la mort vienne à l'un**

d'entre vous. Alors nos messagers le prennent, et ils ne négligent rien. » (Sourate « Les Bestiaux », verset 61)

En plus de ces catégories, il existe d'autres catégories d'anges.

La foi dans les Écritures

Les passages que vous avez partagés parlent des Écritures que Dieu a envoyées à Ses prophètes pour guider les gens et contenir des vérités. Vous avez mentionné plusieurs de ces Écritures qui sont reconnues dans l'islam, notamment :

1. Le Coran (*al-Qur'an*), révélé au prophète Muhammad (paix soit sur lui). Allah dit dans le Coran : « **En vérité, Nous avons fait descendre la Torah, dans laquelle il y a guide et lumière.** » (Sourate « La Table Servie », verset 44)

2. La Torah (*at-Taurat*), révélée à Moïse (paix soit sur lui).

3. L'Évangile (*al-Injil*), révélé à Jésus (paix soit sur lui). Allah dit dans le Coran : « **Et Nous avons envoyé, à leur suite, Jésus, fils de Marie, pour confirmer ce qu'il y avait dans la Torah révélée avant lui, et Nous lui avons donné l'Évangile dans lequel il y a guide et lumière, pour confirmer ce qu'il y avait dans la**

Torah, une direction et un avertissement pour les pieux. » (Sourate « La Table Servie », verset 46)

4. Les Psaumes (*az-Zabur*), donnés à David (paix soit sur lui). Allah dit : « **Et Nous avons donné à David les Psaumes.** » (Sourate « Le Voyage Nocturne », verset 55)

5. Les Feuillets (*as-Suhuf*), révélés à Abraham et Moïse (paix soit sur eux deux). Allah dit : « **Ne lui a-t-on pas raconté ce qui est dit dans les Feuillets de Moïse et d'Abraham, fidèles à leur engagement ?** » (Sourate « L'Étoile », versets 36-37). Allah dit également : « **Vraiment, ces dernières paroles sont dans les Feuillets des anciens, les Feuillets d'Abraham et de Moïse.** » (Sourate « Le Très-Haut », versets 18-19)

Dans l'islam, la foi dans le Coran se distingue par le fait qu'elle exige de suivre ses enseignements et qu'Allah lui a donné des caractéristiques spécifiques qui le différencient des Écritures précédentes. Le Coran est considéré comme la dernière révélation d'Allah et la guidance finale pour l'humanité.

La foi en les messagers

Cette croyance implique une conviction ferme que Dieu Tout-Puissant a envoyé à chaque nation un messager, appelant les gens à adorer uniquement Dieu, sans associé. Dieu Tout-Puissant a dit : « **Nous avons envoyé à chaque communauté un messager pour leur dire : ' Adorez Dieu et écartez-vous des idoles. '** » (Sourate Les Abeilles, verset 36). Dieu Tout-Puissant a également dit : « **...et il n'y a aucune communauté à laquelle un avertisseur n'ait pas été envoyé.** » (Sourate Le Créateur, verset 24)

Nous devons croire en chacun de ceux que Dieu a nommés dans Son Livre. Ils sont au nombre de vingt-cinq : Adam, Noé, Hénoch, Houd, Salih, Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, Joseph, Lot, Shu'ayb, Jonas, Moïse, Aaron, Élie, Zacharie, Jean le Baptiste, Zul-Kifl, David, Salomon, Job, Jésus et Muhammad, que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur eux.

Nous croyons également qu'il y a eu d'autres messagers en plus de ceux-ci, comme Dieu Tout-Puissant l'a dit : « **Nous t'avons envoyé des messagers précédemment, et nous t'avons révélé des messagers que nous ne t'avons pas mentionnés.** » (Sourate Les Femmes,

verset 164). Dieu Tout-Puissant a également dit : « **Avant toi, Nous avons envoyé des messagers, à qui Nous avons raconté les histoires et à d'autres non.** » (Sourate Le Pardonneur, verset 78)

Nous croyons également en leur piété, leur véracité, leur honnêteté et leur crainte de Dieu, et que chacun d'entre eux a transmis le message que Dieu leur a confié aux gens de la manière dont Dieu l'a ordonné, en expliquant tout cela en détail. Dieu Tout-Puissant a dit : « **Les messagers ne sont chargés que de transmettre clairement le message.** » (Sourate Les Abeilles, verset 35). Dieu Tout-Puissant a également dit : « **La mission du Messager n'est que de transmettre [le message].** » (Sourate La Lumière, verset 54)

La foi en chacun des messagers est indissociable de la foi en tous les autres. Par conséquent, celui qui ne croit pas en au moins l'un d'entre eux ne croit pas en Dieu, de même qu'il ne croit pas en tous les autres messagers.

Dieu Tout-Puissant a dit : « **Dis : ' Nous croyons en Dieu, à ce qui nous a été révélé, à ce qui a été révélé à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob et aux tribus, et à ce qui a été donné à Moïse et à Jésus, et à ce qui a été donné aux prophètes de la part de leur Seigneur. Nous ne faisons aucune distinction entre eux. Et à Lui nous sommes soumis. '** » (Sourate La Vache, versets 136-137)

Dieu Tout-Puissant a également dit : « **Le Messager et les croyants ont cru en ce qui lui a été révélé de la part de son Seigneur. Tous ont cru en Dieu, en Ses anges, en Ses Livres et en Ses messagers, en disant : 'Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers.' Et ils ont dit : 'Nous avons entendu et obéi. Seigneur, nous implorons Ton pardon et c'est à Toi que sera le retour.'** » (Sourate La Vache, verset 285)

Dieu Tout-Puissant a aussi dit : « **En vérité, ceux qui ne croient pas en Dieu et en Ses messagers, et qui veulent faire une distinction entre Dieu et Ses messagers, en disant : ' Nous**

croyons en certains d'entre eux, et n'en croyons pas d'autres', cherchent à suivre une voie intermédiaire. Voilà les vrais mécréants. » (Sourate Les Femmes, versets 150-151)

En ce qui concerne la foi en Muhammad ﷺ, nous devons croire pleinement en tout ce qu'il a apporté avec lui et suivre ses enseignements de manière inébranlable.

Fermes d'esprit (Ulul-'azm)

Voici comment sont appelés Noé, Abraham, Moïse, Jésus et Muhammad, que Dieu les bénisse tous et les salue. À propos de ces prophètes, le Très-Haut a dit ceci :

« **Nous avons donné des ordres aux prophètes, à toi Noé, Abraham, Moïse et Jésus, fils de Marie, et Nous avons pris un engagement solennel avec eux...** » (Sourate « Les Coalisés », verset 7)

Le Très-Haut a également dit :

« **Dieu vous a légiféré dans la religion ce qu'Il avait ordonné à Noé, ce que Nous t'avons révélé, ce que Nous avons ordonné à Abraham, Moïse et Jésus, en disant : ' Observez les règles de la religion et ne tombez pas dans les divergences à son sujet. '** » (Sourate « La Consultation », verset 13)

Universalité du message de notre prophète Muhammad

Notre prophète Muhammad ﷺ a été envoyé à tous les djinns et les hommes. Quant à son envoi aux djinns, cela est attesté par les paroles du Très-Haut :

« **Voici, Nous t'avons envoyé des djinns en grand nombre pour qu'ils écoutent le Coran. Quand ils y assistèrent, ils dirent : ' Écoutez ! ' Et quand ce fut achevé, ils retournèrent à leur peuple, avertis. Ils dirent : ' Ô notre peuple, nous avons entendu un Livre révélé après Moïse, confirmant les Livres antérieurs, et il guide vers la vérité et vers un droit chemin. Ô notre peuple, répondez à l'appel d'Allah et croyez en Lui. Il vous pardonnera vos péchés et vous protégera d'un châtiment douloureux. ' »** (Sourate « Les Coalisés », versets 29-31)

Le Très-Haut a également dit :

« **Dis : ' Il m'a été révélé qu'un groupe de djinns prêtèrent une oreille attentive (au Coran) et dirent : ' Nous avons vraiment entendu une lecture merveilleuse, qui guide vers la droiture. Nous y avons cru, et nous n'associerons jamais personne à notre Seigneur. ' »** (Sourate « Les Djinns », versets 1-2)

Il existe des témoignages que des djinns sont venus à lui, et il leur parlait et leur lisait le Coran.

En ce qui concerne le fait qu'il a été envoyé à tous les hommes, de nombreux versets coraniques et hadiths en témoignent également :

« **Nous t'avons envoyé à tous les hommes, en tant que messager de bonnes nouvelles et avertisseur...** » (Sourate « Les Sabéens », verset 28)

« **Dis : ' Ô gens, je suis vraiment le Messager d'Allah pour vous tous... ' »** (Sourate « Les Coalisés », verset 158)

« **Réponds : ‘ Il m’a été révélé que votre Dieu est un Dieu unique, voulez-vous donc vous soumettre ? ’** » (Sourate « La Famille d'Imran », verset 20)

« **Nous t’avons envoyé en tant que messager pour [tous] les gens, et Allah suffit comme témoin.** » (Sourate « Les Femmes », verset 79)

« **Que soit béni Celui qui a fait descendre le Discernement à Son serviteur, afin qu’il soit un avertisseur pour l’univers.** » (Sourate « Le Discernement », verset 1)

« **Nous t’avons envoyé seulement comme une miséricorde pour les mondes.** » (Sourate « Les Prophètes », verset 107)

Le Prophète Muhammad ﷺ a également envoyé ses messages à différents dirigeants, dont le roi de Perse, l’empereur romain, le gouverneur de l’Égypte, l’empereur d’Éthiopie, et d’autres, les appelant à l’islam.

En ce qui concerne les Juifs et les Chrétiens qui ont reconnu la véracité de la mission de Muhammad ﷺ mais ont dit qu’il était un messager pour les Arabes, leurs paroles ne sont pas valables, car celui qui reconnaît la vérité de cette mission doit la reconnaître dans son intégralité, et le Prophète Muhammad ﷺ a dit qu’il a été envoyé à toute l’humanité.

Il y a également ceux qui ont déclaré la fausseté de la mission de Muhammad ﷺ, même si les signes de la véracité de sa prophétie étaient évidents pour eux, et il existe de nombreux signes en ce sens.

Muhammad ﷺ est le dernier prophète

Notre messager Muhammad ﷺ est le dernier prophète, car Allah le Très-Haut a dit : « **Muhammad n'est le père d'aucun de vos hommes, mais le messager d'Allah et le dernier des prophètes.** » (Sourate « Les Coalisés », verset 40). Le sens de ce verset est de signaler que Muhammad ﷺ est devenu le dernier prophète, après lequel il n'y aura plus de prophètes.

Les érudits ont divergé d'opinion sur la différence entre un prophète et un messager. Certains disaient : « Il n'y a aucune différence entre eux, et donc chaque prophète est un messager, et chaque messager est un prophète. » D'autres affirmaient qu'il y avait une différence entre un prophète et un messager, convenant que la mission d'un messager est plus spécifique que celle d'un prophète, ce qui signifie que s'il n'y a plus de prophètes après Muhammad ﷺ, il est évident qu'il n'y aura plus de messagers non plus.

De nombreux hadiths indiquent également cela. Par exemple, dans les deux « Sahih », il est rapporté d'Abu Huraira, qu'Allah soit satisfait de lui, que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « ***Pour expliquer ma place parmi les prophètes qui m'ont précédé, on peut faire une analogie avec un homme qui a construit une belle maison et a tout fait, sauf poser la pierre angulaire, après quoi les gens ont commencé à marcher autour de la maison, à s'étonner et à dire : ' Pourquoi n'as-tu pas mis cette pierre ici ? ' Je suis cette pierre, tout comme je suis le dernier des prophètes.*** »

Les deux « Sahih » rapportent également un autre hadith d'après Jubayr ibn Mutim, qu'Allah soit satisfait de lui, disant que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « ***En vérité, j'ai plusieurs noms : je suis Muhammad, je suis Ahmad, je suis Al-Mahi (Celui qui ef-***

face, par qui Allah effacera la mécréance), je suis Al-Hashir (Celui qui rassemble, autour de qui les gens seront rassemblés), et je suis Al-Aqib (Celui qui suit, après qui il n'y aura pas d'autres prophètes). »

Muslim rapporte un hadith d'Abu Huraira, qu'Allah soit satisfait de lui, disant que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « ***Mes six avantages par rapport aux autres prophètes sont que la capacité de parler brièvement mais de manière significative m'a été donnée, que j'ai reçu de l'aide, que la crainte de mes ennemis a été insufflée, que la guerre a été permise pour moi, que toute la terre a été rendue pure et une place propice à la prière pour moi, et que j'ai été envoyé à tous les peuples et suis devenu le dernier des prophètes.*** »

Al-Bukhari et Muslim rapportent également un hadith d'après Sa'd ibn Abi Waqqas, qu'Allah soit satisfait de lui, disant que le Messager d'Allah ﷺ a dit un jour à 'Ali ibn Abi Talib, qu'Allah soit satisfait de lui : « ***Ne veux-tu pas être à mes côtés comme Aaron était auprès de Moïse, à la seule différence qu'après moi, il n'y aura plus de prophètes ?*** »

Il existe de nombreux autres hadiths authentiques qui indiquent clairement que notre prophète Muhammad ﷺ est le dernier prophète. Dans son Tafsir, Ibn Kathir, qu'Allah lui fasse miséricorde, a écrit : « Allah le Très-Haut dans Son Livre, et le Messager d'Allah ﷺ dans de nombreux hadiths, ont annoncé qu'il n'y aurait plus de prophètes après lui, afin que les gens sachent que quiconque se proclame prophète après lui est un menteur, un calomniateur, un Antéchrist, égaré et induisant les autres en erreur. »

La foi au dernier jour

Le dernier jour est le Jour de la Résurrection, quand Allah ressuscitera Ses serviteurs de leurs tombes pour le jugement et la rétribution, où Il les jugera, et ensuite certains entreront au Paradis tandis que d'autres se retrouveront en Enfer. Il est appelé le dernier jour parce que ce jour marquera la fin de ce monde. Allah le Très-Haut a informé les gens de ce grand Jour, de ce qui se passera ce jour-là, ainsi que des signes qui indiqueront son approche. Il y a même des serments faits par Allah par rapport à ce jour.

Par exemple, Allah le Très-Haut jure par ce jour. Allah le Très-Haut a dit :

« **Par le jour de la Résurrection…** » (Sourate de la Résurrection, verset 1)

Allah le Très-Haut a également ordonné à Son prophète de jurer que les gens seront ressuscités. Allah le Très-Haut a dit :

« **Les mécréants prétendent qu'ils ne seront jamais ressuscités. Dis-leur : ' Au contraire, je jure par mon Seigneur que vous serez ressuscités, puis on vous informera de ce que vous avez fait – et cela est facile pour Allah. '** » (Sourate de la Mutualité, verset 7)

Allah le Très-Haut loue ceux qui croient en ce Jour.

Allah le Très-Haut a dit :

« **...et ceux qui croient en ce qui t'a été révélé, ainsi qu'en ce qui a été révélé avant toi, et qui sont convaincus de la vie future. Ils suivent leur Seigneur et c'est eux qui réussiront.** » (Sourate de la Vache, versets 4-5)

En revanche, Allah le Très-Haut réprimande ceux qui ne croient pas au dernier Jour.

Allah le Très-Haut a dit :

« **Certes, ils subiront une perte ceux qui nient qu'ils seront ressuscités devant Allah. Car ils ont été égarés et n'étaient pas sur la bonne voie.** » (Sourate de Jonas, verset 45)

Et Allah le Très-Haut a annoncé que ce jour est proche.

Allah le Très-Haut a dit :

« **L'Heure est proche et la lune s'est fendue.** » (Sourate de la Lune, verset 1)

Avec des exemples concrets et des arguments spéculatifs, Allah le Très-Haut démontre que la venue de ce jour est possible.

En ce qui concerne des exemples concrets, Allah Le Très-Haut a informé les gens de ceux qu'Il a tués, puis ressuscités dans ce monde, en mentionnant six cas :

Premier cas : Allah Le Très-Haut a dit : « **Vous avez dit : ' Ô Moïse, nous ne croirons pas en toi tant que nous n'aurons pas vu Allah de nos propres yeux ', alors que la foudre vous a frappés, et vous avez vu cela de vos propres yeux. Ensuite, Nous vous avons ressuscités après que vous ayez perdu connaissance, afin que vous soyez reconnaissants.'** » (Sourate La Vache, versets 55-56). Il s'agit ici des contemporains de Moïse que Allah a tués après qu'ils ont prononcé ces paroles, puis Il les a ressuscités.

Deuxième cas : Allah Le Très-Haut a dit : « **N'as-tu pas songé à cet homme qui passa près d'une cité désolée et s'écria :**

‘ Comment Allah peut-Il redonner la vie à tout ceci après qu’il est mort ? ’ Allah le fit mourir pendant cent ans, puis le ressuscita. Il dit : ‘ Combien de temps es-tu resté absent ? ’ Il dit : ‘ J’ai séjourné un jour, ou une partie d’un jour. ’ Allah dit : ‘ Non, tu es resté cent ans. Regarde ta nourriture et ta boisson : rien n’a été altéré. Et regarde ton âne. ’ Afin que Nous fassions de toi un signe pour les gens. Et regarde les ossements, comment Nous les assemblons et les revêtons de chair. » (Sourate La Vache, verset 259). Cet homme qui passait devant une cité désolée ne pouvait pas concevoir qu’Allah puisse ressusciter tout cela après qu’il soit mort, alors Allah l’a fait mourir pendant cent ans, puis l’a ressuscité.

Troisième cas : Allah Le Très-Haut a dit : « **N’as-tu pas vu ceux qui ont quitté leur demeure par milliers de peur de la mort ? Allah dit : ‘ Mourez donc ! ’ Puis Il les fit revivre. Allah est Détenteur de la grâce envers les gens, mais la plupart des gens ne sont pas reconnaissants.** » (Sourate La Vache, verset 243). Il s’agit ici de gens des Enfants d’Israël qui ont fui en masse lorsque la peste s’est abattue sur eux, et Allah les a d’abord tués, puis les a ressuscités.

Quatrième cas : Allah Le Très-Haut a dit : « **Ou bien celui qui passa devant une cité désolée et détruite : ‘ Comment Allah va-t-Il redonner la vie à celle-ci après sa mort ? ’ Alors Allah le fit mourir pendant cent ans, puis le ressuscita. Allah lui dit : ‘ Combien de temps es-tu resté ainsi ? ’ Il dit : ‘ Un jour, ou une partie d’un jour. ’ Il dit : ‘ Non, tu es resté ainsi pendant cent ans. Regarde donc ta nourriture et ta boisson : rien ne t’est resté. Et regarde ton âne. Pour faire de toi un signe pour les gens. Et regarde les os de l’âne : comment Nous les ressuscitons, puis Nous les revêtons de chair. ’** » (Sourate La Vache, verset 260). Il s’agit ici d’Ibrahim demandant à Allah de lui montrer comment Il ressuscite les morts, et Allah lui a ordonné de tuer quatre oiseaux, de di-

viser leurs corps en morceaux et de les placer sur différentes collines, puis de les appeler, et ils sont revenus à lui.

Cinquième cas : Allah Le Très-Haut a dit : « **Ou bien celui qui passa devant une cité désolée et détruite : ‘ Comment Allah va-t-Il redonner la vie à celle-ci après sa mort ? ’ Alors Allah le fit mourir pendant cent ans, puis le ressuscita. Allah lui dit : ‘ Combien de temps es-tu resté ainsi ? ’ Il dit : ‘ Un jour, ou une partie d’un jour. ’ Il dit : ‘ Non, tu es resté ainsi pendant cent ans. Regarde donc ta nourriture et ta boisson : rien ne t’est resté. Et regarde ton âne. Afin que Nous fassions de toi un signe pour les gens. Et regarde les ossements, comment Nous les assemblons et les revêtons de chair. ’** » (Sourate La Vache, verset 260). Il s’agit ici d’Ibrahim demandant à Allah de lui montrer comment Il ressuscite les morts, et Allah lui a ordonné de tuer quatre oiseaux, de diviser leurs corps en morceaux et de les placer sur différentes collines, puis de les appeler, et ils sont revenus à lui.

Sixième cas : Il concerne ceux qui ont passé de nombreuses années dans une caverne. Allah Le Très-Haut a dit : « **Ils sont restés dans leur caverne trois cents ans, et en y ajoutant neuf années.** » (Sourate La Caverne, verset 25). Allah a également dit : « **Nous les réveillâmes pour que, mutuellement, ils s’interrogent.** » (Sourate La Caverne, verset 19). Et Allah Le Très-Haut a dit : « **Nous te raconterons leur histoire en toute vérité. Ce sont des jeunes gens qui ont cru en leur Seigneur, et Nous leur avons accordé davantage de guidance.** » (Sourate La Caverne, verset 21)

•

En ce qui concerne les arguments spéculatifs en faveur de la possibilité de la résurrection des morts, ils peuvent être variés.

Premièrement : l’argument de la possibilité d’une nouvelle création basé sur la connaissance de la première, car Celui qui a pu

créer tout cela une première fois peut le refaire. Allah le Très-Haut dit : « **Et il cite pour Nous une comparaison (prenant exemple) de la création. Il a oublié sa propre création, disant : ‘ Qui redonnera la vie à ces ossements une fois qu’ils sont pourris ? ’ Dis : ‘ Celui qui les a créés une première fois leur redonnera la vie. Il est Omniscient en toute création. ’** » (Sourate Ya-Sin, versets 78-79)

Deuxièmement : un argument basé sur la connaissance de la possibilité de faire surgir quelque chose de son opposé, par exemple, la possibilité d’extraire un feu ardent et sec à partir d’un bois vert, froid et humide. Allah le Très-Haut dit : « **C’est Lui qui a allumé un feu pour vous à partir de l’arbre vert, et voilà que vous en tirez (vous-mêmes) le feu.** » (Sourate Ya-Sin, verset 80)

Troisièmement : un argument basé sur le fait que celui qui est capable de créer quelque chose de grand est capable de créer quelque chose de petit. Allah le Très-Haut dit : « **Celui qui a créé les cieux et la terre ne serait-il pas capable de créer ce qui est semblable à eux ?** » (Sourate Ya-Sin, verset 81)

Quatrièmement : un argument en faveur de la possibilité de la résurrection des morts basé sur la connaissance de la possibilité de faire revivre la terre après sa mort. Allah le Très-Haut dit : « **Parmi Ses signes, il y a le fait que tu vois la terre desséchée, puis lorsque Nous faisons descendre l’eau sur elle, elle s’agite et se gonfle. En vérité, Celui qui lui a donné la vie peut donner la vie aux morts. Il est tout-puissant.** » (Sourate Ar-Rum, verset 39)

Cinquièmement : un argument en faveur de la possibilité de la résurrection, basé sur la connaissance que le sommeil est suivi du réveil, car le sommeil est le frère de la mort, et le réveil est semblable à la vie après la mort. Allah le Très-Haut dit : « **C’est Lui qui vous fait dormir la nuit et qui sait ce que vous faites pendant le jour. Puis Il vous ressuscite en ce jour-là, afin que soit accom-**

pli un terme fixé. Puis c'est vers Lui que sera votre retour, et Il vous informera de ce que vous faisiez. » (Sourate As-Sajda, verset 60)

Sixièmement : un argument en faveur de la possibilité de la résurrection, basé sur la connaissance de la sagesse et de la justice d'Allah, selon lesquelles la résurrection et la rétribution sont inévitables. Allah le Très-Haut dit : « **Pensez-vous que Nous vous avons créés en vain et que vous ne serez pas ramenés vers Nous ?** » (Sourate Les Croyants, verset 115)

Concernant le moment de l'arrivée de cette heure

Seul Allah a connaissance de cela, et nous ne pouvons dire que cela surviendra soudainement.

Allah le Très-Haut a dit :

« **Ils te questionneront sur l'Heure dernière, quand arrivera-t-elle ? Réponds : ' En vérité, la connaissance de cela est seulement auprès de mon Seigneur. Nul ne la dévoilera en son temps, hormis Lui. Lourde sera-t-elle aux cieux et sur la terre, une lourdeur redoutable. Ils t'interrogent comme si tu en étais informé. Réponds : ' En vérité, la connaissance de cela est seulement auprès d'Allah, mais la plupart des gens ne le savent pas.** » (Sourate « Les Clôtures », verset 187)

Il est rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « ***J'ai été envoyé aux gens lorsque cette Heure est devenue aussi proche*** », après quoi il a fait un geste avec deux doigts. Ce hadith est rapporté par Al-Boukhari et Mouslim.

Il est également rapporté que lorsque le Messager d'Allah ﷺ répondait aux questions sur le moment de la Venue du Jour de la

Résurrection, il disait toujours qu'il n'en avait pas connaissance, conseillant à ceux qui posaient de telles questions de se préoccuper de préparer ce jour-là, c'est-à-dire de penser à la manière de se préparer au Jour de la Résurrection, et parfois il parlait du « Petit Jour de la Résurrection », c'est-à-dire de la mort.

Par exemple, lorsque Gabriel, que la paix soit sur lui, a demandé au Prophète ﷺ : « ***Dis-moi à propos de cette Heure », il lui a répondu : « Celui qui est interrogé n'en sait pas plus que celui qui pose la question.*** » Ce hadith est rapporté par Al-Boukhari et Mouslim.

Dans les deux « Sahih » (recueils de hadiths authentiques), il est également rapporté un autre hadith dans lequel une fois un bédouin a demandé au Prophète ﷺ : « Quand arrivera cette Heure ? », à quoi il lui a répondu : « ***En vérité, cette Heure est proche, et qu'as-tu préparé pour elle ?*** »

Dans les deux « Sahih », il est également rapporté un autre hadith transmis par 'Aïsha, que la paix d'Allah soit sur elle, qui a dit : « Les bédouins venaient souvent au Prophète ﷺ et lui demandaient : « Quand arrivera cette Heure ? » Quant au Messager d'Allah ﷺ, il fixait son regard sur le plus jeune d'entre eux et disait : « ***En vérité, pour vous cette Heure arrivera avant que cet enfant ne vieillisse*** », faisant allusion au moment de leur mort.

Cependant, le Coran et la Sunna contiennent de nombreux signes de l'approche de cette Heure. Par exemple, Allah le Très-Haut parle des grands signes, parmi lesquels figurent la Fumée, la deuxième Venue de Jésus, la paix soit sur lui, l'apparition de Yajuj et Majuj, le soleil se levant à l'ouest, et l'apparition de la Bête.

Quant au Messager d'Allah ﷺ, il mentionne certains détails associés à cela, tels que l'Antéchrist, les trois éclipses lunaires – à l'est, à l'ouest et au-dessus de l'Arabie – ainsi qu'un feu qui sortira du Yémen et poussera les gens vers le lieu de leur rassemblement.

De plus, le Messager d'Allah ﷺ a enseigné que cette Heure n'arrivera pas tant que deux grandes armées appelant à la même chose ne se réuniront pas dans une grande bataille, que trente menteurs émergeront, chacun prétendant être un prophète, que la connaissance sera retirée du monde, que des tremblements de terre se produiront, que des épreuves surgiront, que les gens se tueront mutuellement, et enfin qu'un feu sortira du Hedjaz, éclairant les cous des chameaux jusqu'à Boussra.

Tous ces signes, ainsi que d'autres, sont classés en grands et petits. Les petits signes sont eux-mêmes divisés en ce qui s'est déjà réalisé et est terminé, en ce qui a eu lieu et continue, et en ce qui n'a pas encore eu lieu. Quant aux grands signes, leur temps n'est pas encore venu, mais lorsqu'un d'entre eux se produira, les autres suivront.

La mort et les événements dans la tombe

La foi dans le Jour Dernier implique la croyance en tout ce que le Coran et la Sunna indiquent à ce sujet, à savoir tout ce qui concerne la mort et ce qui la suit.

La foi en ce qui concerne la mort comprend ce qui suit :

1. La croyance que dans ce monde, la mort est inévitable pour toute créature vivante. Allah le Très-Haut a dit : « **Chaque âme goûtera à la mort, puis vous serez ramenés vers Nous.** » (Sourate « L'Araignée », verset 57). Allah le Très-Haut a également dit : « **Tout ce qui est sur terre est passager, à l'exception de Son visage. À Lui appartient la décision, et vers Lui vous serez ramenés.** » (Sourate « Le Récit », verset 88).

2. La croyance que le moment de la mort de chaque individu est déterminé avec précision, et personne ne peut le retarder ou le précéder. Ce délai est connu d'Allah, qui l'a non seulement fixé mais a également déterminé la cause de la mort de chaque personne. Allah le Très-Haut a dit : « **Nul ne peut mourir que par la permission d'Allah, selon un terme fixé.** » (Sourate « La Famille d'Imran », verset 145). Allah le Très-Haut a également dit : « **Il y a pour chaque communauté un terme. Quand leur terme vient, ils ne sauraient le retarder d'une heure ni le hâter.** » (Sourate « Les Clôtures », verset 34)

3. La croyance que seul Allah connaît le moment de la mort. Allah le Très-Haut a dit : « **Nul ne sait ce qu'il acquerra demain, et nul ne sait dans quelle terre il mourra. En vérité, Allah est Omniscient, Informé.** » (Sourate « Luqman », verset 34)

4. La croyance que juste avant la mort, ce dont Allah avait parlé se produit : « **Jusqu'à ce que vienne à l'un d'entre vous la mort, et que Nos envoyés prennent son âme, et ils ne faillissent pas.** » (Sourate « Les Bestiaux », verset 61). Allah le Très-Haut a également dit : « **Quand l'âme parvient à la gorge, et que vous êtes alors à ce moment-là à nous plus proches qu'à l'autre, mais vous ne le voyez pas.** » (Sourate « L'Événement », versets 83-85). Il s'agit du moment où l'âme du mourant atteint sa gorge, causant de l'agonie. À ce moment-là, les présents le regardent, tandis qu'Allah est plus informé de l'état du mourant que les gens, et Ses anges sont plus près de lui que les gens, bien que les gens ne voient pas cela.

Lorsqu'un pécheur et un injuste meurt, il regrette tout ce qu'il a fait et souhaite revenir en arrière dans ce monde. Allah le Très-Haut a dit : « **Lorsque l'agonie vient à l'un d'eux, il implore : ' Seigneur, fais-moi retourner, que je fasse le bien dans ce que je délaissais. ' Non ! C'est seulement une parole qu'il prononce. Derrière eux, il y a une barrière jusqu'au jour où ils seront ressuscités.** » (Sourate « Les Croyants », versets 99-100).

Quant à l'extraction de l'âme du corps du mécréant, Allah le Très-Haut a dit : « **Si tu voyais, quand les injustes goûteront la pénalité de la mort, alors que les anges étendent leurs mains, ' Laissez sortir vos âmes. Aujourd'hui, vous serez récompensés par le châtiment avilissant que vous avez enduré pour avoir dit de Dieu ce qui n'était pas vrai et pour avoir été orgueilleux envers Ses signes. '** » (Sourate « Les Bestiaux », verset 93). Cela signifie que les anges frappent et tourmentent le mécréant. Selon le « Musnad » de l'Imam Ahmad et d'autres recueils, il est rapporté d'après Al-Bara' ibn 'Azib, qu'Allah soit satisfait de lui, que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « ***Quand l'âme d'un croyant quitte ce monde et entre dans l'Au-Delà, des anges aux visages resplendissants comme le soleil descendent vers lui. Ils apportent avec eux des étoffes et des parfums du Paradis et s'installent tout autour de lui à perte de vue. Ensuite, l'ange de la mort vient à lui et s'assied à sa tête, disant : ' Ô âme pure, sors pour le pardon et la bienveillance d'Allah ! ' L'âme commence alors à sortir de son corps comme de l'eau qui s'écoule d'un récipient. Les autres anges ne laissent pas l'âme dans les mains de l'ange de la mort, mais ils la prennent immédiatement pour la parfumer et l'envelopper dans l'étoffe du Paradis. De l'âme émane alors un parfum suave, semblable au musc le plus fin, et ils s'élèvent avec elle.*** »

Après la mort, il y a des événements importants qui se produisent, certains d'entre eux ont lieu dans la tombe, tandis que d'autres se produiront après la résurrection des morts.

Voici ce qui se passe pour une personne dans la tombe :

1 L'Épreuve de la Tombe

Après que le défunt est placé dans la tombe, il subit une épreuve lorsque deux anges viennent à lui et lui demandent : « Qui est ton Seigneur ? Quelle est ta religion ? Qui est l'homme qui a été en-

voyé à vous ? » Quant au croyant, il répondra : « Mon Seigneur est Allah, ma religion est l'islam », et en réponse à la troisième question, il dira : « Il est le serviteur d'Allah et Son messager ». En ce qui concerne le mécréant, il répondra à toutes les questions : « Oh, oh, oh, Je ne sais pas ! », tandis qu'un hypocrite ou un hésitant dira : « Je ne sais pas, j'ai seulement entendu les gens dire quelque chose et j'ai répété la même chose. »

2 Béatitude et Tourments de la Tombe

Après l'épreuve à laquelle le défunt est soumis dans la tombe, il y restera jusqu'au Jour de la Résurrection, expérimentant la béatitude ou subissant des tourments, tant sur le plan corporel que spirituel, ou simplement au niveau de l'esprit. Quant à l'épreuve qui attend chacun dans la tombe et qui est liée aux questions des deux anges, elle est mentionnée dans de nombreux versets et hadiths, tout comme la béatitude ou les tourments. Il est nécessaire de croire en cela de manière générale et spécifique, mais nous ne discuterons pas ici de la manière précise dont cela se produira.

Références qui confirment cela : [Veuillez noter que l'auteur mentionne des références, mais je ne peux pas les inclure car elles ne sont pas fournies dans la demande.]

Allah le Très-Haut a dit : « **Allah affermit les croyants par une parole ferme dans la vie présente et dans l'au-delà...** » (Sourate Ibrahim, verset 27)

Allah le Très-Haut a également dit : « **...et la pire des choses qu'on puisse infliger aux mécréants, c'est le châtiment du feu, où ils brûleront matin et soir. Et au Jour de la Résurrection, on dira : « Mettez les gens de Pharaon dans le plus dur des châtiments.** » (Sourate Ghafir, versets 45-46)

Dans les deux Sahih (les recueils de hadiths authentiques), il est rapporté un hadith transmis par Al-Bara ibn Azib, que Allah

soit satisfait de lui, dans lequel le Prophète ﷺ dit : « ***Lorsque le croyant est placé dans la tombe, il viendra à lui et il témoignera qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration excepté Allah, et que Muhammad est le Messager d'Allah, ce qui est confirmé par les paroles du Très-Haut :*** « **Allah affermit les croyants par une parole ferme dans la vie présente et dans l'au-delà…** » (Sourate Ibrahim, verset 27)

Dans un hadith rapporté dans le Musnad d'Imam Ahmad, toujours de la part d'Al-Bara ibn Azib, que Allah soit satisfait de lui, il est également mentionné que les anges soulèvent d'abord l'âme du défunt, puis la ramènent sur terre.

Le Prophète ﷺ a dit : « ***Son âme sera renvoyée dans son corps, puis deux anges viendront vers lui, le feront asseoir et lui demanderont : ' Qui est ton Seigneur ? ' Il répondra : ' Mon Seigneur est Allah. ' Puis ils lui demanderont : ' Quelle est ta religion ? ' Il répondra : ' Ma religion est l'Islam. ' Ensuite, ils lui demanderont : ' Qui est l'homme qui a été envoyé à vous ? ' Il répondra : ' C'est le Messager d'Allah. ' À ce moment-là, une voix céleste dira : ' Mon serviteur a dit la vérité, étendez-lui un lit du Paradis et ouvrez-lui les portes du Paradis. ' Après cela, il éprouvera une grande joie et sa tombe s'agrandira autant que peut le voir son regard.*** »

En ce qui concerne le mécréant, le Prophète ﷺ a dit : « ***Son âme sera renvoyée dans son corps, puis deux anges viendront vers lui, le feront asseoir et lui demanderont : ' Qui est ton Seigneur ? ' Il répondra : ' Oh, oh, oh, Je ne sais pas ! ' Puis ils lui demanderont : ' Qui est l'homme qui a été envoyé à vous ? ' Il répondra encore : ' Oh, oh, oh, Je ne sais pas ! ' À ce moment-là, une voix céleste dira : ' Il mentait, alors étendez-lui un lit de feu et ouvrez-lui les portes de l'Enfer. ' Après cela, il ressentira la***

chaleur de l'Enfer et sa tombe deviendra étroite, à tel point que ses côtes se chevaucheront. »

Dans les deux Sahih, il est rapporté un hadith d'Ibn Abbas, que Allah soit satisfait d'eux deux, dans lequel le Prophète ﷺ dit : « ***Après que le serviteur d'Allah soit placé dans la tombe, et que les personnes qui l'ont enterré partent, et qu'il entende les bruits de leurs sandales, deux anges viendront vers lui, le feront asseoir et lui demanderont : ' Que dis-tu à propos de cet homme ? ' Le croyant répondra : ' Je témoigne qu'il est le serviteur d'Allah et Son messager. ' Alors on lui dira : ' Regarde la place dans le feu qu'Allah t'a remplacée par une place au Paradis. ' Il verra les deux endroits. Quant à l'hypocrite, lorsqu'on lui demandera : ' Que dis-tu à propos de cet homme ? ', il répondra : ' Je ne sais pas, j'ai dit la même chose que les autres. ' Alors on lui dira : ' Tu ne savais pas et tu n'as pas lu. ' Ils le frapperont ensuite avec des marteaux en fer, et il criera si fort que tous, sauf les humains et les djinns, entendront son cri.*** »

Il est également rapporté que le Prophète ﷺ priait à Allah pour être protégé contre les tourments de la tombe, et il encourageait les autres à faire de même, comme en témoignent de nombreux hadiths.

Les tourments de la tombe peuvent être de deux types :

1. Il y a des tourments auxquels les gens sont constamment soumis, comme l'a dit Allah le Très-Haut : « **...le châtiment du feu, où ils brûleront matin et soir.** » (Sourate Ghafir, verset 46)

2. D'autres tourments durent un certain temps puis s'arrêtent. Ces tourments sont infligés à certains musulmans qui ont commis des péchés, la gravité de leurs souffrances dépendant de la gravité de leurs péchés. Ensuite, leur sort est allégé, ce qui peut être favorisé par des prières, des dons de charité en leur nom, ou d'autres actions similaires.

Certains égarés ont nié que les gens subissent des tourments ou expérimentent le bonheur dans la tombe. Leurs doutes sont dus au fait qu'ils ne pouvaient pas en avoir une expérience empirique, n'ayant jamais vu les défunts être interrogés ou éprouver du bonheur ou des tourments.

Cela peut être réfuté de plusieurs manières :

1. Puisque le Coran et la Sunna sont nos sources de connaissances à ce sujet, un musulman doit reconnaître et affirmer ces informations. C'est ainsi qu'il se distingue des autres, en croyant en l'invisible et en suivant la voie guidée par le Prophète Muhammad (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui).

2. Dans l'au-delà, il existe des règles qui diffèrent de celles de ce monde, et il n'est pas possible de juger de ce qui se passe là-bas en se basant sur ce qui est familier dans ce monde. Nous ne pouvons pas ressentir ce qui se passe avec les défunts, car cela nous serait insupportable, et Allah craignait que les gens ne cessent de s'enterrer les uns les autres, et Il voulait que les croyants se distinguent des autres.

3. L'être humain est incapable de tout comprendre. Par exemple, lorsque l'Ange Gabriel descendait vers le Prophète Muhammad (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) et qu'ils parlaient, personne autour d'eux ne le voyait ni ne l'entendait. De plus, tout être vivant glorifie Allah, mais nous ne pouvons pas comprendre comment cela se produit.

4. Allah permet à certaines choses de se produire de manière similaire dans ce monde. Par exemple, une personne peut voir dans un rêve quelque chose d'agréable ou de désagréable, bien qu'elle soit en réalité allongée dans son lit, loin de l'endroit de son rêve, et que les rêves ne soient pas perceptibles par les autres.

La même logique s'applique aux inventions modernes. Nous ne pouvons pas ressentir les processus qui se déroulent dans les fils

électriques tant que nous ne touchons pas un fil sous tension, et il y a une différence entre toucher un fil avec des objets en fer et en bois.

Événements après la resurrection

La sortie des tombes

Les gens se lèveront de leurs tombes lorsque Israfil, que la paix soit sur lui, soufflera dans sa trompette. Le Coran indique qu'il le fera trois fois.

Après le premier son de la trompette, tout le monde sera saisi par la peur.

Le premier son de la trompette perturbera l'ordre mondial établi et le mettra en désordre. Allah Tout-Puissant a dit :

« **Souviens-toi du jour où la trompette sera soufflée. Alors ceux qui sont dans les cieux et sur la terre seront effrayés, sauf ceux à qui Allah fait miséricorde.** » (Sourate « Les Fourmis », verset 87)

Après le deuxième son de la trompette, toute vie dans le monde périra.

Allah Tout-Puissant a dit :

« **Ils souffleront dans la trompette, et tous, ceux qui sont dans les cieux et sur la terre, tomberont comme des éclairs, sauf ceux qu'Allah décidera de laisser.** » (Sourate « Les Coalisés », verset 68)

Après le troisième son de la trompette, les gens ressusciteront et sortiront de leurs tombes.

Allah Tout-Puissant a dit :

« **Ensuite, ils souffleront de nouveau, et les gens se lèveront, regardant autour d'eux.** » (Sourate « Les Coalisés », verset 68)

La collecte

La manière dont les gens se lèveront de leurs tombes est décrite dans un hadith rapporté des paroles d'Aïsha, qu'Allah soit satisfait d'elle, et cité dans les deux « Sahih ». Aïsha a dit : « J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : ' ***Le jour de la résurrection, les gens seront rassemblés pieds nus, nus et non circoncis*** '. »

Dans le « Sahih de Muslim », il est rapporté d'Ibn al-Miqdad ibn al-Aswad, qu'Allah soit satisfait de lui, qu'il a entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : « ***Le jour de la résurrection, le soleil s'approchera des gens à une distance d'un mille, et les gens se noieront dans leur propre transpiration.*** »

Dans cette situation, le Prophète ﷺ intercédera en faveur des gens après qu'Adam, Noé, Abraham, Moïse et Jésus, que la paix soit sur eux, n'aient pas accepté cette responsabilité, ce qui en fera la plus grande intercession et une position honorable.

L'Apparition et la Comptabilité

Par l'apparition, on entend que tous les gens se tiendront devant Allah, le Tout-Puissant et le Grand. Allah Tout-Puissant a dit :

« **Et ils se présenteront devant ton Seigneur en rangs : 'Vous voilà venus à Nous comme Nous vous avons créés pour la première fois...'** . » (Sourate « La Caverne », verset 48)

Allah Tout-Puissant a également dit :

« **Ce jour-là, vous vous présenterez inéluctablement devant Nous, et rien de vous ne sera caché.** » (Sourate « L'Inéluctable », verset 18)

Le compte : Allah, le Tout-Puissant et le Grand, informera les gens de leurs bonnes et mauvaises actions, leur rappelant ce qu'ils ont oublié. Allah Tout-Puissant a dit :

« **...en ce jour où Allah les ressuscitera tous, puis leur informera de ce qu'ils faisaient. Et Allah les dénombre, alors qu'ils ont tout oublié...** » (Sourate « La Dispute », verset 6)

Allah Tout-Puissant a également dit :

« **Ils reviendront en Nous, et Nous les questionnerons.** » (Sourate « Le Tout Couvrant », versets 25-26)

Allah Tout-Puissant a également dit :

« **Ne pense pas qu'Allah manquera à Sa promesse envers Ses messagers. En vérité, Allah est Puissant, et Il ne négligera pas la rétribution en ce jour où la terre sera transformée, où les cieux seront transformés, et où toutes les créatures se présenteront devant Allah, le Seul, le Tout-Puissant. Et en ce jour, tu verras les criminels enchaînés. Ils auront des habits de goudron, et leurs visages seront couverts de feu, afin qu'Allah récompense chaque être vivant pour ce qu'il a fait. En vérité, Allah est prompt à régler les comptes.** » (Sourate « Abraham », versets 47-51)

Pendant ce temps, les rouleaux seront déroulés et tout le monde sera interrogé, y compris les prophètes et leurs communautés. Allah Tout-Puissant a dit :

« **... Nous interrogerons ceux à qui les messagers ont été envoyés, et Nous interrogerons les messagers.** » (Sourate « Les Montagnes », verset 6)

Cependant, les questions et les comptes varieront en fonction des personnes. En ce qui concerne les musulmans, leurs péchés leur seront présentés, ils les reconnaîtront et leurs péchés seront pardonnés.

Dans les deux « Sahih » (les hadiths authentiques), un hadith est rapporté des paroles d'Aïsha, qu'Allah soit satisfait d'elle, où elle dit : « Un jour, le Messager d'Allah ﷺ a dit : ' ***Celui à qui un compte sévère est demandé sera châtié.*** ' J'ai demandé : ' N'Allah n'a-t-Il pas dit : « **et Son compte sera aisé** » (Sourate « Le Divorce », verset 7) ?' Il a répondu : ' ***Oui, mais cela concerne l'apparition.*** ' »

Dans les deux « Sahih » est également rapporté un hadith des paroles d'Ibn 'Umar, qu'Allah soit satisfait de lui, où il a dit que le

Prophète ﷺ a dit : « ***Le jour de la résurrection, le croyant sera rapproché de son Seigneur au point d'être sous Son ombre, il confessera ses péchés, Allah lui demandera : ' Reconnais-tu cela ? ' Il répondra : ' Oui, ô Seigneur, je les reconnais. ' Alors Allah dira : ' J'ai couvert tes péchés dans la vie d'ici-bas, et aujourd'hui, Je te les pardonne ', puis Ses bonnes actions lui seront présentées.*** »

En ce qui concerne les non-croyants, leur comptabilité ne sera pas semblable à celle des croyants dont les bonnes et mauvaises actions seront pesées, car ils n'auront pas de bonnes actions. Allah Tout-Puissant a dit :

« **En ce jour, Nous tiendrons compte de leurs actions, et les réduirons en poussière.** » (Sourate « La Dispute », verset 23)

Le compte des non-croyants consistera à leur présenter leurs mauvaises actions et à les blâmer pour celles-ci.

Les Vespes

Les « Vespes » font référence aux balances qui seront établies le Jour de la Résurrection pour peser les actions des serviteurs d'Allah, pour les distinguer les uns des autres et pour déterminer leur valeur. La pesée aura lieu après le calcul, car le calcul est nécessaire pour établir ce qui a été fait, tandis que la pesée permettra à chaque individu de voir la valeur de ses actions, en fonction desquelles il recevra sa rétribution.

Le Coran et la Sunna contiennent de nombreuses références à la précision de ces balances. Par exemple, Allah Tout-Puissant a dit :

« **Le Jour de la Résurrection, Nous établirons des balances équitables, et nul ne sera lésé, même d'un grain de moutarde.**

Personne ne sait mieux que Nous comment peser. » (Sourate « Les Prophètes », verset 47)

Allah Tout-Puissant a également dit :

« **Alors celui dont la balance sera lourde de bonnes actions, il mènera une vie agréable, mais celui dont la balance sera légère, sa demeure sera un abîme.** » (Sourate « L'Inéluctable », versets 6-9)

Dans le « Sahih » d'Al-Boukhari, un hadith est rapporté des paroles d'Abu Huraira, qu'Allah soit satisfait de lui, où le Prophète ﷺ a dit : « ***Il y a deux phrases légères pour la langue, mais lourdes sur les balances, et le Miséricordieux les aime. Ce sont : ' Gloire à Allah, l'Immense, gloire à Allah, et louange à Lui ! ' (Subhana-llahi al-'Aẓim, subhana-llahi wa bi hamdihi).*** »

Les Rouleaux avec les Enregistrements des Actions

Après la conclusion du calcul et de la pesée, chaque personne prendra l'enregistrement de ses actions et lira ce qui y est écrit. Il y aura parmi les gens ceux qui prendront cet enregistrement de leur main droite, tandis que d'autres le prendront de leur main gauche ou par derrière.

Allah Tout-Puissant a dit :

« **Quant à celui à qui son registre est donné dans sa main droite, il dira : ' Venez et lisez mon registre ! Certes, je pensais que je rencontrerais mon compte. ' Alors il mènera une vie agréable dans un jardin élevé, ses fruits pendront à portée de main. Il lui sera dit : ' Mange et bois en toute tranquillité pour ce que tu as accompli en jours passés. ' Quant à celui à qui son registre est donné dans sa main gauche, il dira : ' Ah ! que ne m'a-t-on pas donné mon registre, et que je ne savais rien de mon compte ! Que ma mort aurait été le terme (de mes tour-**

ments) ! Mon bien n'a pas servi à me protéger. Ma puissance est anéantie. ' » (Sourate « L'Inéluctable », versets 19-29)

Pont (Al-Sirat)

C'est le nom du pont qui traverse l'Enfer, sur lequel passeront les premiers et les derniers. Celui qui le traversera sera sauvé du feu, et les gens ne passeront sur ce pont qu'après avoir quitté le lieu du jugement. Les croyants pourront le traverser et échapper à l'Enfer, tandis que ceux destinés à l'Enfer tomberont de ce pont. Allah le Très-Haut a dit : « **Et parmi vous, il n'est pas un qui ne passera par-dessus l'Enfer : c'est là, pour ton Seigneur, une chose facile. » Ensuite, Nous sauverons ceux qui auront été pieux ; et Nous laisserons les injustes, agenouillés.** » (Sourate Marie, versets 71-72)

Dans les deux « Sahih », il est rapporté un hadith transmis par Abu Huraira, qu'Allah soit satisfait de lui, selon lequel les gens ont demandé : « Ô Messager d'Allah, verrons-nous notre Seigneur au Jour de la Résurrection ? ». Et dans ce hadith, les paroles du Prophète (paix soit sur lui) sont citées : « ***Un pont sera jeté au-dessus de l'Enfer, sur lequel je passerai en premier avec les membres de ma communauté. Ce jour-là, personne, à l'exception des prophètes, ne prononcera un mot, tandis que les prophètes crieront : ' Ô Allah, sauve, sauve ! ' Et en Enfer, il y aura des crochets semblables aux épines d'acacia*** ».

Dans le « Sahih » de Muslim, il est rapporté un hadith transmis par Abu Sa'id al-Khudri, qu'Allah soit satisfait de lui, qui a dit que le Messager d'Allah (paix soit sur lui) a dit : « ***Ensuite, un pont sera jeté au-dessus de l'Enfer, et l'intercession sera permise, et ils diront : ' Ô Allah, sauve, sauve ! '*** ». Les gens demandèrent : « Ô Messager d'Allah, qu'est-ce que ce pont ? » Il répondit : « ***Il y aura des crochets et des épines dessus, semblables aux épines de l'acacia. Certains croyants le traverseront rapidement, d'autres***

comme l'éclair, d'autres comme le vent, d'autres comme des oiseaux, et d'autres comme des chevaux galopants. Le musulman sera sauvé, mais celui que les crochets grifferont tombera dans les flammes de l'Enfer ».

Le Pont

Après que les croyants auront traversé le Sirat et se seront sauvés du feu, mais avant d'entrer au Paradis, ils seront arrêtés sur un autre pont, jeté entre le Paradis et l'Enfer. Cela sera fait pour que les lésés puissent rendre la pareille à ceux qui les ont lésés pour les torts qu'ils leur ont infligés dans ce monde, et une fois qu'ils se seront réconciliés, ils pourront entrer au Paradis.

Abu Sa'id al-Khudri, qu'Allah soit satisfait de lui, a rapporté que le Messager d'Allah (paix soit sur lui) a dit : « ***Les croyants se sauveront du feu et seront retenus sur un pont jeté entre le Paradis et l'Enfer, où les lésés pourront rendre la pareille à ceux qui les ont lésés pour les torts qu'ils leur ont infligés dans ce monde, et une fois qu'ils se seront réconciliés, il leur sera permis d'entrer au Paradis, et par Celui en dont la main est l'âme de Muhammad, chacun d'eux trouvera le chemin de son lieu au Paradis plus facile que de trouver le chemin de sa maison dans ce monde !*** » Ce hadith est rapporté par al-Bukhari.

En ce qui concerne ce pont, il y a des divergences d'opinion parmi les commentateurs. Certains considèrent qu'il est la continuation du Sirat, c'est-à-dire la partie qui mène au Paradis, tandis que d'autres affirment que c'est un autre pont.

Le Bassin

Il s'agit du bassin du Prophète (paix soit sur lui). Dans les « Sahih » d'al-Bukhari et de Muslim, un hadith est rapporté par Abdullah ibn Amr ibn al-As, qu'Allah soit satisfait de lui, dans lequel le Prophète

(paix soit sur lui) dit : « ***Pour parcourir la distance autour de mon bassin, il faudra un mois de voyage, ses coins seront égaux les uns aux autres, son eau sera plus blanche que le lait, son parfum sera plus agréable que le musc, et les cruches qui seront à ses bords (en nombre) seront comme les étoiles du ciel, et quiconque en boira ne ressentira jamais plus de soif.*** »

Dans les deux « Sahih », ainsi que dans d'autres recueils, de nombreux autres hadiths mentionnent ce bassin.

Le Paradis et l'Enfer

Le Paradis et l'Enfer sont deux demeures où les gens résideront, préparées par Allah le Très-Haut pour Ses serviteurs en récompense de leurs actions. Le Paradis est une demeure de béatitude et de générosité envers les croyants pieux qui se sont rapprochés d'Allah, ont cru en Allah, en Son messager et en ce qu'il a apporté aux gens, ont obéi à Allah et à Son messager, ont adoré sincèrement Allah seul et ont suivi Son messager.

Allah le Très-Haut a dit :

« **Ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres, voilà les meilleures créatures. Leur récompense, auprès de leur Seigneur, sera les jardins de l'Éden, sous lesquels coulent les rivières, où ils demeureront éternellement. Allah les a agréés, et ils L'ont agréé. Telle est la récompense de celui qui craint son Seigneur.** » (Sourate Al-Bayyina, versets 7-8)

Allah le Très-Haut a également dit :

« **Hâtez-vous vers le pardon de votre Seigneur ainsi que vers un Paradis aussi vaste que le ciel et la terre, préparé pour les pieux.** » (Sourate Al-Imran, verset 133)

Au Paradis, les justes seront comblés de délices que personne n'a jamais vu ni entendu parler dans ce monde.

Allah le Très-Haut a dit :

« **Nulle âme ne sait ce qui lui est réservé comme réjouissance pour ce qu'ils œuvraient.** » (Sourate At-Tur, verset 17)

La plus grande béatitude pour ceux qui seront au Paradis sera de pouvoir voir leur Seigneur en personne, comme l'a dit le Très-Haut :

« **Des visages ce jour-là seront radieux, fixés sur leur Seigneur.** » (Sourate Al-Qiyama, versets 22-23)

Cela est également mentionné dans de nombreux hadiths.

Quant à l'Enfer, c'est une demeure de tourments et d'humiliation préparée par Allah pour Ses ennemis parmi les mécréants, ceux qui n'ont pas cru en Lui ni obéi à Ses messagers.

Allah le Très-Haut a dit :

« **Craignez le Feu préparé pour les mécréants.** » (Sourate Al-Imran, verset 131)

Dans l'Enfer, les pécheurs seront soumis à de nombreux châtiments et tourments.

Allah le Très-Haut a dit :

« **Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les flammes les cernent. Et s'ils implorent à boire, on les abreuvera d'une eau comme du métal en fusion brûlant les visages. Quelle mauvaise boisson et quelle détestable demeure !** » (Sourate Al-Kahf, verset 29)

Dans de nombreux versets du Coran et dans les hadiths, des descriptions du Paradis et de l'Enfer sont données, indiquant qu'ils ont été créés et existent actuellement, et mentionnant le bonheur éternel ou le châtiment douloureux qui attendent ceux qui se trouvent au Paradis ou en Enfer. Le Paradis et l'Enfer demeureront éternellement et ne disparaîtront jamais.

Voici ce qu'Allah, le Très-Haut, a dit à propos du Paradis :

« **...leurs provisions n'y diminueront jamais, et leur ombre ne les quittera pas.** » (Sourate « Le Tonnerre », verset 35)

Allah, le Très-Haut, a également dit : « **En vérité, c'est ce qui vous est promis pour le jour du compte.** » (Sourate « Le Sphinx », verset 54)

Allah, le Très-Haut, a également dit : « **...et ils y demeureront éternellement.** » (Sourate « Le Discernement », verset 8)

Allah, le Très-Haut, a également dit : « **Là-bas, ils ne goûteront pas la mort, à l'exception de la première mort.** » (Sourate « La Fumée », verset 56)

Allah, le Très-Haut, a également dit : « **...et on ne les en chassera pas.** » (Sourate « Le Rocher », verset 48)

Quant à l'Enfer, Allah, le Très-Haut, a dit à son sujet :

« **Ils chercheront à en sortir, mais jamais ils n'en sortiront.** » (Sourate « La Table Servie », verset 37)

Allah, le Très-Haut, a également dit : « **Ils ne pourront ni mourir ni vivre, et leurs tourments ne seront pas atténués.** » (Sourate « Le Créateur », verset 36)

Allah, le Très-Haut, a également dit : « **...où ils demeureront éternellement.** » (Sourate « Les Femmes », verset 169)

Intercession

Notre Prophète Muhammad ﷺ sera le premier à demander l'ouverture des portes du Paradis, et les membres de sa communauté seront les premiers à y entrer. Seul notre Prophète ﷺ plaidera auprès d'Allah pour que les croyants soient admis au Paradis, avec la plus grande intercession, pour qu'Allah juge ceux qui attendent leur sort, et aussi pour qu'Allah soulage la souffrance de son oncle Abu Talib, ce qui ne sera permis qu'à notre Prophète ﷺ.

Quant aux autres intercessions, d'autres prophètes, des anges et des croyants intercéderont également auprès d'Allah le Très-Haut. Parmi de telles intercessions, on peut souligner les suivantes :

Des intercessions pour empêcher les polythéistes pécheurs de se retrouver en Enfer s'ils le méritent.

Des intercessions pour que les pécheurs déjà en Enfer en soient retirés.

Des intercessions pour que certains des habitants du Paradis obtiennent un statut plus élevé.

Le succès de telles intercessions sera déterminé par deux facteurs :

« **La permission d'Allah, car Allah le Très-Haut a dit : ' Qui est-ce qui intercèdera auprès de Lui, sinon avec Sa permission ? ' »** (Sourate Al-Baqara, verset 255)

La faveur d'Allah envers ceux pour lesquels d'autres intercèdent, car Allah le Très-Haut a dit : « **Ils ne peuvent intercéder que pour ceux qu'Il agrée.** » (Sourate Al-Anbiya, verset 28)

En ce qui concerne tout ce qui se passera dans l'Au-delà, c'est-à-dire dans la période entre la mort d'une personne et le Jour de la Résurrection, le Jour de la Résurrection, au Paradis et en Enfer, nous le savons uniquement à partir du Coran et de la Sunna, en croyant en cela, même si nous ne connaissons pas tous les détails de ce à quoi cela ressemblera.

La croyance en la prédestination du bien et du mal

Le prédestination (*qadar*) est ce qu'Allah a déterminé pour toute chose. Le Coran et la Sunna contiennent de nombreuses indications de l'existence de la prédestination et de l'obligation de croire en elle. Par exemple, Allah, le Très-Haut, a dit :

« **En vérité, Nous avons créé chaque chose en prédestination.** » (Sourate « La Lune », verset 49)

Allah, le Très-Haut, a également dit :

« **L'ordre d'Allah est prédestiné.** » (Sourate « Les Coalisés », verset 38)

Allah, le Très-Haut, a aussi dit :

« **Aucun malheur n'atteint (un individu) que par la permission d'Allah. Allah guide le cœur de celui qui croit en Lui.** » (Sourate « La Mutualité », verset 11)

Dans le « Sahih » de Muslim, il est rapporté qu'un jour, quand 'Abdullah ibn 'Umar ibn al-Khattab, qu'Allah soit satisfait de lui, fut informé d'un groupe de personnes qui récitaient le Coran dans le

but d'acquérir la connaissance, mais qui niaient la prédestination des événements. Il dit à la personne qui lui avait rapporté cela : « Quand tu les rencontreras, dis-leur que je n'ai rien à voir avec eux, et qu'ils n'ont rien à voir avec moi. Dis-leur qu'Abdullah ibn 'Umar jure que même si l'un d'entre eux dépensait une montagne d'or dans des œuvres pieuses, Allah n'accepterait rien de cela tant qu'il ne croira pas en la prédestination. » Après cela, il rapporta à cette personne le hadith de Gabriel tel qu'il l'avait entendu de son père, qui l'avait lui-même entendu du Messager d'Allah ﷺ.

Dans le « Sahih » de Muslim, il est également rapporté un hadith transmis par Tawus ibn Kaisan, qui a dit : « J'ai rencontré parmi les compagnons du Messager d'Allah ﷺ des gens en vie qui disaient : ' *Tout est prédestiné.* ' »

Tawus a également dit qu'il avait entendu 'Abdullah ibn 'Umar, qu'Allah soit satisfait de lui, dire : « Le Messager d'Allah ﷺ a dit : ' ***Tout est prédestiné, y compris l'incapacité et la capacité, ou la capacité et l'incapacité.*** ' »

Dans le « Sahih » de Muslim, il est rapporté un hadith transmis par Abu Huraira, qu'Allah soit satisfait de lui, selon lequel le Messager d'Allah ﷺ a dit : « ***Un croyant fort est meilleur aux yeux d'Allah et plus aimé de Lui qu'un croyant faible, bien que les deux aient du bien en eux. Cherche ce qui te sera bénéfique, demande l'aide d'Allah, et ne te décourage pas. Si quelque chose te touche, ne dis pas : ' Si j'avais fait ceci ou cela… ' mais dis : ' Cela était destiné par Allah, et Il fait ce qu'Il veut. ' Car dire ' Si' ouvre la voie à Satan.*** »

Les composantes de la foi en la prédestination

La première croyance consiste en la connaissance qu'Allah englobe absolument tout, qu'Il savait tout sur chaque individu bien avant de les créer, y compris leurs actions futures, leurs destinées, leurs durées de vie, leurs bonnes actions, leurs péchés, etc.

•

La deuxième croyance consiste en l'idée qu'Allah a écrit tout cela dans la Tablette Préservée (*al-Lawh al-Mahfuz*). Cela est attesté par les paroles d'Allah le Très-Haut, qui a dit :

« **Ne sais-tu pas qu'Allah connaît tout ce qui est dans les cieux et sur la terre ? Cela est dans un Livre. Cela est certes pour Allah une chose aisée.** » (Sourate « Le Pèlerinage », verset 70)

Dans le « Sahih » de Muslim, un hadith est rapporté par Abdullah ibn Amr ibn al-As, qu'Allah soit satisfait d'eux deux, qui a dit : « J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : ' ***Allah, le Très-Haut, a inscrit le destin de toute chose pour les cinquante mille années précédant la création des cieux et de la terre, et à ce moment-là, Son Trône était au-dessus de l'eau.*** ' »

La croyance dans la prédestination (*qadar*) englobe plusieurs aspects importants :

Premièrement, il s'agit de la conviction que la connaissance d'Allah englobe tout, qu'Il connaissait chaque individu avant même de les créer, y compris leurs actions futures, leurs destinées, leurs durées de vie, leurs bonnes actions, leurs péchés, et plus encore.

Deuxièmement, cela inclut la croyance que tout cela a été écrit dans la Tablette Préservée (*al-Lawh al-Mahfuz*). Cela est confirmé par les paroles d'Allah le Très-Haut, qui dit : « **Ne sais-tu pas**

qu'Allah connaît tout ce qui est dans les cieux et sur la terre ? Cela est dans un Livre. Cela est certes pour Allah une chose aisée. » (Sourate « Le Pèlerinage », verset 70)

Troisièmement, la prédestination s'applique à différentes échelles de temps :

1. La prédestination de toute la vie de chaque individu. Un hadith rapporté dans les Sahih (recueils authentiques de hadith) explique comment chaque individu se forme dans le ventre de sa mère et comment un ange est envoyé pour insuffler l'esprit à l'embryon, écrire son destin, sa durée de vie, ses actions et déterminer s'il sera heureux ou malheureux.

2. La prédestination de ce qui se passera au cours de l'année à venir. Cela est établi dans la Nuit du Destin (*Laylat al-Qadr*) où tout ce qui se produira au cours de l'année est déterminé. Allah le Très-Haut dit : « **Dans cette nuit, toute affaire de sagesse est décidée.** » (Sourate « La Fumée », verset 4)

3. La prédestination de ce qui se passera au cours d'une journée, y compris la vie et la mort, l'élévation et l'abaissement, et ainsi de suite. Allah le Très-Haut dit : « **Ton Seigneur agit selon Sa volonté chaque jour.** » (Sourate « Le Tout-Miséricordieux », verset 29)

•

Enfin, la troisième composante de la croyance en la prédestination concerne la souveraineté absolue d'Allah, Sa toute-puissance et le fait que tout ce qui se produit dépend de Sa volonté. Allah peut accomplir tout ce qu'Il veut. Il dit : « **Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et choisit.** » (Sourate « Les Récits », verset 68), « **Ton Seigneur agit selon Sa volonté.** » (Sourate « Hud », verset 107), « **En vérité, Allah est capable de toute chose.** » (Sourate « La Vache », verset 20).

Cependant, la volonté d'Allah se manifeste sous deux formes :

1. La volonté qui concerne l'existence en général et la prédestination, mais qui n'est pas liée à l'amour et à la bienveillance. À ce sujet, Allah le Très-Haut a dit :

« **Celui qu'Allah veut guider sur la voie droite, Il ouvre son cœur à l'islam, tandis que celui qu'Il veut égarer, Il resserre sa poitrine comme s'il devait monter aux cieux.** » (Sourate « Le Bétail », verset 125)

2. La volonté qui concerne la religion et la loi religieuse. Cette volonté inclut des éléments d'amour et de bienveillance, comme l'indiquent les paroles du Très-Haut, qui a dit :

« **Allah désire pour vous la facilité, et Il ne désire pas la difficulté…** » (Sourate « La Vache », verset 185)

Cela signifie que si quelque chose est lié à la manifestation de l'obéissance, alors Allah l'a voulu dans le premier sens du mot, c'est-à-dire qu'Il l'a prédestiné et l'a souhaité, le désirant également dans le second sens du mot, ce qui signifie qu'Il l'aime et que cela Lui plaît. En revanche, si quelque chose est lié à la désobéissance, cela signifie qu'Allah l'a voulu dans le premier sens du mot, quant au deuxième sens, de telles actions sont détestées et ne Lui plaisent pas.

•

Quatrièmement, croire qu'Allah le Très-Haut est le Créateur, et tout le reste a été créé par Lui, y compris toutes les actions ou l'absence d'actions des créatures, et il n'y a ni autre Créateur ni autre Seigneur que Lui.

Allah le Très-Haut a dit : « **Allah est le Créateur de toute chose, et Il est le Protecteur de tout.** » (Sourate « Les Coalisés », verset 62)

Allah le Très-Haut a informé que Son prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, a dit à ses compagnons :

« **Allah vous a créés, ainsi que ce que vous faites.** » (Sourate « Les Rangs », verset 96)

Les serviteurs d'Allah possèdent une véritable capacité d'action, tout comme ils possèdent des possibilités déterminées et une volonté, mais leur Créateur, leurs capacités et leur volonté sont entre les mains d'Allah.

Allah le Très-Haut a dit :

« **...pour ceux d'entre vous qui veulent suivre le droit chemin. Mais vous ne le voudrez pas, à moins qu'Allah, le Seigneur des mondes, le veuille.** » (Sourate « L'Obscurcissement », versets 28-29)

Ainsi, Allah le Très-Haut a indiqué que les êtres humains ont une volonté, mais cette volonté ne peut se manifester que par la volonté d'Allah. Étant donné que les serviteurs d'Allah possèdent la capacité d'agir et une volonté, et qu'ils ont reçu des prophètes et des Écritures, cela signifie qu'Allah leur a présenté Ses arguments et Ses explications. Il en découle que pour leurs actions, ils seront soit récompensés, soit punis. Par conséquent, le serviteur d'Allah doit croire en la prédestination d'Allah, obéir à Sa loi et demander à Allah de le guider sur le droit chemin. De plus, il doit s'efforcer de tout ce qui lui est bénéfique et rejeter tout ce qui pourrait lui nuire dans ses affaires mondiales et religieuses, en comptant sur Allah et en demandant Son aide pour atteindre ses objectifs souhaités et éloigner ce que la loi religieuse désapprouve. Si les moyens choisis par une personne lui apportent du bien, elle doit louer Allah et Le remercier. Si cela ne lui est pas bénéfique, elle doit rester patiente, car elle a fait ce qui était en son pouvoir, en espérant la récompense d'Allah et en Lui demandant quelque chose en compensation.

Allah le Très-Haut a dit :

« **Allah n'impose à personne une charge supérieure à sa capacité. À lui [l'individu] ce qu'il a acquis, et contre lui [l'individu] ce qu'il a commis.** » (Sourate « La Vache », verset 286)

Il est rapporté que le Prophète d'Allah ﷺ a dit : « ***Agissez, car à chaque personne, il sera facilité d'atteindre ce pour quoi Allah l'a créée.*** » Ce hadith est rapporté par Al-Bukhari et Muslim, d'après Ali ibn Abi Talib.

Il est également rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « ***La situation du croyant est étonnante, car tout ce qui lui arrive est un bien. Cela n'advient à personne d'autre qu'aux croyants : s'il reçoit une bénédiction, il remercie Allah, et cela est un bien pour lui, et s'il est touché par l'adversité, il est patient, et cela est aussi un bien pour lui.*** » Ce hadith est rapporté par Muslim.

Contenu

PRÉLUDE 3

La religion – c'est un ensemble de règles pour adorer Allah 3

Les affaires du cœur sont la base du culte 7

Types d'actes du cœur 9

LA FOI EN ALLAH 17

Le monothéisme dans la souveraineté (Tawhid ar-Rububiya) 19

L'unicité en possession des noms et des qualités divines (Tawhid al-Asma wa as-Sifat) 24

L'unicité dans la divinité (Tawhid al-Uluhiya).....38

Les paroles de l'unicité – témoignage La ilaha illallah 42

Les conditions de la déclaration « La ilaha illallah » 43

Piliers du culte 48

Polythéisme, incrédulité, hypocrisie 52

CROIRE EN LES ANGES 61

Sur les catégories des anges 63

LA FOI DANS LES ÉCRITURES 66

LA FOI EN LES MESSAGERS 68
Fermes d'esprit (Ulul-'azm) 70
Universalité du message de notre prophète Muhammad 71
Muhammad ﷺ est le dernier prophète 73

LA FOI AU DERNIER JOUR 75
Concernant le moment de l'arrivée de cette heure 80
La mort et les événements dans la tombe 82
Événements après la resurrection 89

LA CROYANCE EN LA PRÉDESTINATION DU BIEN ET DU MAL 100
Les composantes de la foi en la prédestination 102